

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 12 mai dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Fourniture et livraison de sacs poubelles - titulaire du marché : entreprise Plastiques et Tissages de Luneray - montant minimum : 10 764 €TTC - montant maximum : 43 056 €TTC - durée : un an.
- ↳ Construction d'une salle polyvalente - square Leroux - lot n°1 "démolition" - titulaire du marché : entreprise VTP - montant : 8 527,48 €TTC.
- ↳ Location auprès de Sodineuf Habitat Normand d'un local situé immeuble Balidar à Neuville lès Dieppe pour y créer un atelier urbain dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Neuville - durée : trois ans à compter du 1^{er} mai 2005 éventuellement renouvelable jusqu'à la réalisation complète du projet.
- ↳ Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service à compter du 1^{er} avril 2005 - bénéficiaire : M. Bertrand Delaunay, gardien du cimetière de Janval.
- ↳ Mise en place de caméras IP en vue d'alimenter le site Internet de la Ville de Dieppe - lot 1 "livraison, installation et pose de caméras" - titulaire du marché : société Net et Business - montant : 5 219,34 €TTC - lot 2 "livraison, installation et pose de liaisons BLR" - titulaire du marché : société PC Thelle - montant : 11 125,19 €TTC.
- ↳ Acquisition d'un sonomètre - titulaire du marché : société Brüel et Kjaer - montant : 7 427,16 €TTC
- ↳ Equipement en matériel de la salle de spectacle du Drakkar - Lot 1 "éclairage scénique" et lot 3 "rideau de velours et tapis de danse" - titulaire du marché : société Régie Technique - montant : 56 140,72 €TTC - lot 4 "matériel vidéo" - titulaire : société Prodimages - montant 4 430 €TTC.
- ↳ Location et maintenance du bibliocopieur de la direction des affaires réglementaires - titulaires du contrat : société OCE France financement et OCE France SA - durée : 48 mois à compter du 8 mars 2005.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au Petit Théâtre - bénéficiaire : association Jubilee - durée : un an renouvelable par reconduction expresse.
- ↳ Acquisition de vitrines pour le Château Musée - titulaire du marché : société Veralbane - montant : 20 750,60 €TTC.
- ↳ Prestation musicale "l'Opéra de Rouen" le dimanche 22 mai 2005 à Dieppe Scène Nationale - coût total de la représentation : 6 330 €TTC.
- ↳ Maîtrise d'œuvre de l'aménagement scénique et d'accueil du centre culturel "Le Drakkar" - titulaire du marché : cabinet d'architecture Heurtaux - montant : 25 907,60 €TTC.

- ↳ Acquisition d'équipements de protection individuelle - titulaire du marché : société GFC Industries - durée du marché : année 2005 - montant minimum : 11 960 €TTC - montant maximum : 47 840 €TTC.
- ↳ Equipement en matériel de la salle de spectacle du Drakkar - Lot 2 : sonorisation - titulaire du marché : société Lys - montant : 31 320,08 €TTC
- ↳ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise aux normes de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - titulaire du marché : cabinet BBJ Environnement - montant : 58 424,60 €TTC.
- ↳ Fourniture d'un véhicule de tourisme de 7 places - titulaire du marché : société Peugeot Laffillé - montant : 24 662,99 €TTC.
- ↳ Décoration d'un gymnase pour les banquets des personnes âgées - titulaire du marché : société Top Réception - montant : 6 697,60 €TTC.
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux à la maison des associations - bénéficiaire : lycée maritime Anita Conti de Fécamp - période du 21 février au 27 mai 2005 - location selon tarifs municipaux en vigueur.
- ↳ Modification de la régie de recettes du Petit Théâtre - objet : modalités de recouvrement des produits - délivrance de quittances à souches.
- ↳ Convention de formation avec le CNFPT pour un emploi-jeune - préparation à un concours de catégorie C - module de maths - convention conclue pour la période du 31 janvier au 30 juin 2005 - montant : 525 €TTC..
- ↳ Acquisition de vêtements de travail pour l'année 2005 - titulaire du marché : société AD Mazer - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 71 760 €TTC.
- ↳ Prestation d'animation à la fête de quartier du Val Druel - samedi 9 juillet 2005 - contrats :
 - Nathalie Grandpierre - montant : 350 €TTC
 - Prestation "Karakoé" société "permission de minuit" - montant : 849,16 €TTC
 - Prestation de surveillance avec Universal Security - montant : 576,95 €TTC
 - Prestation sonorisation bal populaire SARL SP Production - montant : 1 004,64 €TTC
 - Location de jeux gonflables auprès de M. Anthony Raoult - montant : 598 €TTC
 - Prestation d'animation cirque avec les saltimbanques de l'impossible - montant : 1 100 €
- ↳ Prorogation du contrat de maintenance du logiciel "demandeurs de logement" pour l'année 2005 - avenant n°1 - titulaire : société Ethica - montant : 1 593,86 €TTC.
- ↳ Aménagement d'une surface de jeux d'été sur la plage - titulaires des marchés :
 - Entreprise Flisar - lot 1 "maçonnerie" - montant : 22 323,34 €TTC
 - Entreprise Afi - lot 2 "métallerie, clôture" - montant : 6 200,06 €TTC
 - Entreprise Fernandes et Cie - lot 3 "traitement des grilles" - montant : 5 083 €TTC.
- ↳ Fourniture de colis de Noël destinés aux personnes âgées - titulaire du marché : société Ducs de Gascogne - montant unitaire : 14,50 €TTC.

- ↳ Prise en charge des frais et honoraires d'avocat - Contentieux -
 - Action intentée contre MM Cuvilliez, Pilon, Louvet et l'UL CGT- pourvoi en cassation.
 - Affaire Ville de Dieppe c/des jeunes mineurs - dégradations volontaires de biens publics.

- ↳ Connexion de sites distants par mise en place de liaisons laser, hertziennes ou boucle locale radio - avenant n°2 au marché initial - titulaire : société PC Thelle - objet de l'avenant : mise en place d'une liaison de secours - montant de l'avenant : 3 884,60 €TTC.

- ↳ Entretien et maintenance des tableaux de chronométrage de la maison des sports - titulaire du contrat : société Bodet SA - montant : 1 034,54 €TTC - durée : 12 mois renouvelable par reconduction expresse sur une durée maximum de trois ans.

- ↳ Mise à disposition à titre gracieux d'un terrain sis avenue Jean Jaurès, parcelle cadastrée section BM n° 338 - bénéficiaire : Office Public d'Aménagement et de Construction - objet : réalisation d'un espace jeux.

- ↳ Acquisition d'une banque de retour de documents et d'inscription pour la médiathèque Jean Renoir - titulaire du marché : société Schlapp Möbel France - montant : 23 611,71 €TTC.

- ↳ Occupation du domaine public communal pour une extension à usage commercial - quai Henri IV - bénéficiaire : restaurant "Le Galion" - avenant n°1 à la convention initiale - objet : extension de la terrasse - durée : jusqu'au 31 décembre 2006.

- ↳ Acquisition de mobilier et matériel scolaire - avenant n°1 au marché initial - titulaire : société Camif - objet de l'avenant : mise à jour des besoins de l'école Jeanne Magny - plus value : 2,51 €

- ↳ Convention de formation avec l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques - formation : bibliothèque et intercommunalité ateliers d'échanges et études de cas - montant : 420 €TTC - durée : trois jours.

- ↳ Convention de formation avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine Maritime - objet : utilisation d'un défibrillateur semi-automatique - montant : 240 €TTC.

- ↳ Prestation musicale fête de la musique contrat avec le groupe El Afrah - coût de la prestation 1 500 €TTC.

- ↳ Maintenance du matériel de reprographie - titulaire des deux contrats : société OMB - durée : un an - coût pour les services municipaux : 10,16 €TTC les 1 000 copies - coût pour les écoles élémentaires et maternelles : 10,76 €TTC les 1 000 copies.

- ↳ Convention d'assistance et de mise en place informatique pour la mise en conformité des programmes et logiciels financiers - titulaire du contrat : société 4IT France - durée : un an reconductible deux fois - montant : 2 737,65 €TTC.

- ↳ Mission d'aide à la mise en place de conventions de partenariat et d'objectifs en 2005 avec cinq structures socio-culturelles - titulaire du marché : société Adecan-Qg Création - coût de l'opération : 33 727,20 €TTC.

↳ Animation Fun DJ Tour - jeudi 4 août 2005 - pelouses de la plage - convention de partenariat avec la société SERC.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Mise aux normes 2005 de l'UIOM de Dieppe - Appel à subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose qu'à compter du 28 décembre 2005, l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de la Ville de Dieppe ne pourra, dans sa configuration actuelle, respecter les dispositions contenues dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération, reprises dans l'arrêté préfectoral du 23 mars 2005.

Les élus dieppois, eu égard aux coûts à comparer globalement correspondant à la fermeture de l'installation ou à sa remise aux normes et soucieux du maintien des 20 emplois attachés à cette usine, souhaitent la pérennisation de l'UIOM.

Les considérations rappelées ci-dessus et l'observation de la nécessité de disposer localement d'une possibilité de traitement, font que l'usage commun de cet incinérateur doit pouvoir se concevoir dans le cadre d'une structure partenariale qui reste à définir.

Cependant et afin de respecter les délais, il convient que l'aspect technique de la problématique soit conduit de suite sans présumer de la collectivité qui conduira l'opération.

La remise aux normes totale de l'UIOM a été estimée à un coût de 4,3 M€HT, mais la remise aux normes ne comprenant qu'un seul four, c'est-à-dire permettant la satisfaction des besoins (qui demeureront prioritaires) de la seule ville de Dieppe, représente environ 3,1 M€HT.

Cette mise en conformité s'inscrit parfaitement dans le cadre des plans départementaux d'élimination des ordures ménagères et assimilés successifs élaborés pour le département de Seine Maritime, qui ont tous maintenu une capacité d'incinération en zone D. L'avenir de l'élimination des OM dans cette zone, au regard de la capacité future de traitement, de l'évolution des coûts (notamment pour ce qui est des transports routiers d'OM) et des réglementations évolutives qui s'imposeront aux autres modes de traitement, donne un attrait supplémentaire à l'incinérateur dieppois qui pourra se montrer indispensable pour d'autres collectivités proches. Ces apports extérieurs seront traités prioritairement en considération de l'intérêt manifesté par les collectivités tierces pour accompagner la Ville de Dieppe dans sa démarche volontariste qui relève de l'aménagement du territoire, en conformité avec l'article 37 du Code de l'Environnement et de la loi 75.633 qui stipulent que le transport des déchets doit être limité en distances et en volumes ; cet ensemble de textes étant repris dans la charte de l'environnement devenue de portée constitutionnelle.

Une première phase de mise en conformité, concernant uniquement le dispositif de traitement des fumées, s'est achevée en juin 2002. La deuxième phase de mise en conformité, faisant l'objet du présent rapport, concerne essentiellement les points suivants :

- fourniture et pose d'un portique de détection de la radioactivité ;
- réfection des fours existants et amélioration / automatisation des conditions de combustion pour permettre (notamment) le respect de la valeur limite imposée pour le paramètre CO ;
- fourniture et pose de brûleurs d'appoint pour permettre le respect des températures imposées ;
- doublement des appareils de mesure existants ;
- renforcement de la surveillance des rejets aqueux (bassin de rétention, ...).

Le cabinet BBJ Environnement, assurant l'Assistance à maîtrise d'ouvrage de la ville dans cette opération a été saisi et rédige actuellement les pièces de marchés, ce qui permet de respecter l'échéancier serré menant à la conformité en fin d'année.

Pour l'heure, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à rechercher pour la ville ou pour toute instance qui viendrait à s'y substituer, toutes subventions possibles auprès des partenaires institutionnels

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes de
Haute-Normandie concernant la SEMAD - Débat**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que conformément à la réglementation, le rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 16 mars 2005 concernant la SEMAD a été adressé à chaque conseiller municipal le 4 mai dernier et a fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal en date du 12 mai dernier.

Toutefois, il a été décidé, en séance, pour que chacun puisse prendre plus ample connaissance du dossier, que le débat serait reporté au conseil municipal suivant.

Le Conseil Municipal est donc de nouveau invité à débattre sur ce rapport

Le Conseil Municipal a pris connaissance et a débattu de ce documents.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Mise en place d'une ligne de trésorerie de 2 300 000 €

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés publics) relative à la mise en place d'une ligne de trésorerie de 2 300 000 €

Cette ligne de trésorerie est contractée pour une période d'un an (non renouvelable) à compter du 1er octobre 2005.

L'avis d'appel public à la concurrence a été mis sur le site internet de la Ville de Dieppe et envoyé au BOAMP le 13 mai 2005.

Les critères de dévolution sont :

1. les références en matière de prêts bancaires permettant d'établir les garanties professionnelles et financières du soumissionnaire, dont notamment l'attestation du candidat établissant sa qualité d'établissement bancaire ou assimilée,
2. conditions financières (coût global), les conditions de marges consenties seront corrigées du montant de toutes les commissions et frais afin de comparer les offres entre elles ; la souplesse d'utilisation.

Cinq établissements bancaires ont retiré le dossier de consultation.

Dexia Crédit local, la Caisse d'Epargne et la Société Générale ont remis une offre.

La commission des marchés, réunie le 3 juin 2005, a retenu l'offre de la Caisse d'Epargne. Cette offre présente la plus faible marge corrigée et possède les qualités de souplesse demandées. De plus, l'utilisation d'internet va permettre d'optimiser la réactivité de traitement des opérations.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne et d'adopter à cet effet la délibération suivante :

Article 1 - Les conditions de l'ouverture de crédit d'un montant maximum de 2 300 000 € avec la Caisse d'Epargne sont ci-après rappelées :

Montant	2 300 000 €
Durée	1 an
Taux d'intérêts	EONIA / T4M
Marge majorant les index	0,065 %
Décompte des intérêts	Exact/360 jours
Paiement des intérêts	mensuel
Commission de gestion	500 € service internet
Commission et frais	Néant

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds prévus dans la convention d'ouverture de la Caisse d'Epargne.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Consultation bancaire pour le financement du programme
d'investissement 2005-2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 55, 58 et 59 du Code des Marchés Publics) relative à la consultation bancaire pour le financement du programme d'investissement 2005 – 2006.

L'emprunt est d'un montant maximum de 13 500 000 €

L'ouverture des candidatures (première enveloppe) s'est déroulée le 1er Juin dernier. Les soumissionnaires étaient au nombre de cinq : la Banque de Financement et de Trésorerie - BFT groupe Crédit Agricole, Dexia CLF Banque, le groupe Caisse d'Epargne, la Société Générale, le Crédit Agricole.

L'analyse des candidatures s'est effectuée en application des articles 43, 44 et 47 du Code des Marchés Publics.

Les établissements bancaires ayant postulé présentant toutes les garanties nécessaires, la Commission d'Appel d'Offres du 3 juin 2005 a retenu toutes les candidatures et a procédé à l'ouverture de la seconde enveloppe.

L'analyse s'est effectuée sur les critères de dévolution qui sont :

- conditions financières du contrat,
- conditions d'utilisation du produit.

Bien que les banques aient consenti de gros efforts sur cet appel d'offres, ce qui explique les écarts minimes entre les marges proposées, l'offre du groupe Caisse d'Epargne reste la plus intéressante pour notre collectivité. Malgré 0,01 % de plus sur la marge de l'Eonia, les marges sont très attractives, et sont garanties pendant toute la durée du prêt (25 ans), à la fois sur les index et sur les taux fixes. Le produit du groupe Caisse d'Epargne possède également les qualités de souplesse attendues.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le contrat de prêt Multi-index, avec période de mobilisation reconstituable, avec le groupe Caisse d'Epargne et d'adopter à cet effet la délibération suivante :

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 - Les conditions du prêt multi-index, avec période de mobilisation reconstituable, avec le groupe Caisse d'Epargne sont ci-dessous rappelées.

Montant Maximum : 13 500 000 €

Délais

Pour le versement des fonds et les remboursements anticipés de la ligne sur Eonia pendant la phase de mobilisation : 1 jour ouvré minimum pour une demande adressée avant 16 h 00.

Phase de mobilisation

Durée	24 mois
Montant minimum tirage	125 000 €/ Eonia à l'exception du solde
Marge sur Eonia	0,06 %
Décompte intérêts	Exact/360 jours payable mensuellement
Remboursement des fonds	possible totalement ou partiellement avec reconstitution des possibilités de tirage
Consolidation	possible en un ou plusieurs tirages

Phase de Consolidation

Point de départ de l'amortissement :

- Autant d'emprunts long terme sans dépasser le montant maximum de 13 500 000 € et en respectant le minimum de consolidation : 500 000 €, sauf pour les taux fixes 700 000 € et les formules structurées 1 000 000 €
- Emprunt long terme amortissable : possibilité de mettre immédiatement en place un emprunt long terme sans passer par la phase de mobilisation.
- Transformation de la ligne de mobilisation en emprunt(s) long terme : les sommes mobilisées sont consolidées en emprunt(s) long terme à l'initiative de l'emprunteur, et ce, au plus tard à la date ultime de consolidation.

Durée des emprunts long terme :

Maximum 25 ans, la durée minimum des périodes à taux fixe est de 2 ans.

Taux d'intérêts :

- TAG 1, 3, 6 : post-fixé, base de calcul exact/exact,
- TAM : post-fixé, base de calcul exact/exact,
- Euribor 1, 3, 6, 12 : pré-fixé, base de calcul exact/exact,
- Taux fixe : déterminé en référence au taux de swap taux fixe contre Euribor, base de calcul 360/360 ou Exact sur 360.
- Formules structurées cotation en fonction des marchés financiers et soumises à l'accord préalable de l'emprunteur, base de calcul Exact/360.

Conditions financières :

Les marges sont valables pendant toute la durée de chaque tirage.

Euribor 1,3,6, 12 :	0,0425 % jusqu'à 15 ans
	0,0495 % de 16 à 20 ans
	0,0595 % de 21 à 25 ans

Euribor 6,12 :	0,0325 % jusqu'à 15 ans
avec paiement	0,0395 % de 16 à 20 ans
trimestriel intérêts	0,0495 % de 21 à 25 ans
TAM, TAG 1,3,6	0,0925 % jusqu'à 15 ans
	0,0995 % de 16 à 20 ans
	0,1095 % de 21 à 25 ans
Taux fixe :	0,0425 % jusqu'à 15 ans
	0,0495 % de 16 à 20 ans
	0,0595 % de 21 à 25 ans

Ces marges s'appliquent pour toute mise en place de phase taux fixe pendant toute la durée du prêt .

Paie ment des inté rêts : à chaque échéance à terme échu.

Amortissement du capital : constant, progressif ou à la carte (sur accord des prêteurs dans ce cas). Périodicité d'amortissement : annuelle, semestrielle, trimestrielle, ou mensuelle (en fonction de l'index ou du taux choisi).

Remboursement anticipé du capital :

- Index variable et révisable et dernière échéance taux fixe des phases taux fixes ou structurées : à chaque échéance du capital sans indemnité.
- Taux fixe (sauf dernière échéance) : à chaque échéance du capital avec paiement d'une indemnité actuarielle sur la base de l'OAT.
- Formules structurées (sauf dernière échéance) : possible à chaque échéance du capital moyennant le paiement d'une indemnité de marché.

Arbitrage entre index :

- A chaque tirage possibilité de choisir l'index applicable à ce tirage.
- A chaque échéance de capital possibilité d'opter pour tout index prévu par la convention.
- Les arbitrages d'index réalisés en cours de phase taux fixe ou structuré (sauf dernière échéance) sont assimilés à des remboursements anticipés et impliquent le paiement d'une indemnité.
- Tous les autres arbitrages sont réalisés sans indemnité.

Commissions :

Commission de dédit à la fin de la phase de mobilisation : sur toute somme utilisée pendant la phase de mobilisation et non consolidée de 0,15 % du montant non consolidé.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention de financement multi-index avec période de mobilisation reconstituable avec le groupe Caisse d'Epargne.

Article 3 : Le conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds prévus dans la convention de financement multi-index du groupe Caisse d'Epargne.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Nouveau complexe balnéaire - Engagement d'une procédure de
Délégation de Service Public pour l'exploitation d'une piscine avec
espace de remise en forme en eau de mer et d'un restaurant
Décision du Conseil**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.),

Vu l'article R.1411-1 CGCT.

Vu l'avis favorable formulé par la commission consultative des services publics locaux réunie le 16 juin 2005,

Vu le rapport annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public du centre balnéaire de Dieppe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de l'exploitation du service du centre balnéaire de Dieppe dans le cadre d'une délégation de service public,

2°) d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

3°) de confirmer la compétence de la commission telle que visée à l'article L1411 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales élue par délibération en date du 27 mai 2004,

4°) d'autoriser M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, Mme MASSUGER et le groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (groupe communiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Restauration du grand orgue de l'église Saint Jacques
Avenant n°1 à la convention de financement entre la
Ville de Dieppe et l'ARESGOSJ**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 juin 2003, le Conseil Municipal a autorisé les travaux de restauration du grand orgue de l'église Saint Jacques.

Une convention avec l'association ARESGOSJ signée le 5 septembre 2003 prévoit le versement par l'association ARESGOSJ d'une participation à cette opération.

La Fondation du patrimoine s'allie à la campagne de souscription afin d'aider l'association à récolter les fonds et versera après signature d'une convention tripartite entre la ville de Dieppe et l'association ARESGOSJ, 14,08 % du montant des travaux hors taxes soit : 26 048,00 €

L'association ARESGOSJ versera à la ville de Dieppe, après acceptation de l'avenant n° 1 modifiant la convention du 5 septembre 2003, une participation de 39 500,00 € correspondant à 20,36 % du montant des travaux initialement prévu (185 000,00 € hors taxes) augmenté du montant des travaux complémentaires : 9 000,00 € hors taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du 5 septembre 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Restauration du grand orgue de l'église Saint Jacques
Aide financière de la Fondation du patrimoine - Convention tripartite**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 juin 2003, le Conseil Municipal a autorisé les travaux de restauration du grand orgue de l'église Saint Jacques.

Une convention financière en date du 5 septembre 2003 prévoit le versement par l'association AREGOSJ d'une participation à cette opération de 33 % du montant des travaux soit 61 050,00 €

La Fondation du patrimoine s'allie à la campagne de souscription afin d'aider l'association à récolter les fonds et s'engage auprès de la ville de Dieppe à participer à hauteur de 26 048,00 € soit 14,08 % du montant des travaux hors taxes (185 000,00 €).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention tripartite qui aura pour conséquence d'annuler et de remplacer la convention entre la Fondation du patrimoine et l'Association pour la remise en état et l'entretien du grand orgue de l'église Saint Jacques (AREGOSJ).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Contrat de Ville - 1^{ère} phase de programmation 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le Comité de Pilotage du Contrat de Ville 2000 - 2006 s'est réuni le 13 mai 2005 pour approuver la première phase de la programmation 2005 décrite en annexe.

Cette programmation comporte 14 actions d'un coût total de 343 682 € financées au titre du contrat de ville à hauteur de 63 437 € par l'Etat, 46 004 € par le Conseil Régional de Haute-Normandie et 13 600 € par la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe. Le montant total de la participation financière sollicitée auprès de la Ville s'élève à 78 681 €

Pour permettre la mise en œuvre de ce programme d'actions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver cette programmation et son plan de financement,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions de partenariat et de financement y afférentes,

3°) d'autoriser le versement des subventions suivantes, à imputer au 824-6574-378 :

- 6 000 € à Sodineuf Habitat Normand, pour l'action « nouveau décor individuel »
- 4 700 € à la Maison des Jeunes / Maison pour Tous de Neuville, pour l'action « extra-muros »
- 1 368 € à la Mission Locale Côte d'Albâtre, pour l'action « bourse mobilité »
- 1 776 € à la Mission Locale Côte d'Albâtre, pour l'action « atelier mobylettes »
- 902 € à la Mission Locale Côte d'Albâtre, pour l'action « jobs d'été »
- 1 296 € à la Mission Locale Côte d'Albâtre, pour l'action « proxi-éco »
- 4 800 € à la Chambre des Métiers, pour l'action « présentation des potentiels de création d'activité dans l'artisanat »,
- 11 300 € à Dieppe Informations Services, pour l'action « Aide aux Victimes et accès au Droit »
- 4 191 € au Centre d'Information et de Documentation des Femmes, pour l'action « Droits des Femmes »
- 5 102 € à Inersanté, pour l'action « accompagnement des malades alcooliques »
- 14 500 € à l'association Bel-Air, pour l'action « connaître et partager pour s'intégrer »
- 15 246 € à l'association Foyer Duquesne, pour l'action « reparentalisation »
- 2 500 € à La Parentèle, pour l'action « ateliers des apprentis-parents ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Délégation de service public - Centres de loisirs - Rapport 2004

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC) assure l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs de la Ville de Dieppe depuis le 10 septembre 2003. Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, un rapport 2004 comprenant notamment un compte-rendu d'activités et un compte de résultat a été remis.

Rapport d'activités

En 2004, des centres maternels (3 - 6 ans) et primaires (6 - 12 ans) ont été ouverts pendant les vacances scolaires (la journée) et tous les mercredis (la journée ou l'après midi). Un centre de loisirs maternel est proposé le mercredi toute la journée depuis le 10 novembre 2004.

Pour les centres maternels, les grands axes pédagogiques sont :

- l'autonomie par l'apprentissage des règles de la vie quotidienne,
- le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- le développement physique et social par la pratique de jeux, de sports et l'apprentissage de leurs règles,
- la découverte du milieu et de l'environnement,

Pour les centres primaires :

- l'ouverture vers l'extérieur,
- l'hygiène corporelle,
- l'apprentissage du respect de l'autre et de l'entraide.

Les objectifs éducatifs ont été ajustés aux situations rencontrées en particulier lors de la rencontre de publics de différents quartiers.

Les centres ont été agréés par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Protection Maternelle et Infantile. Les conditions de qualification (Brevet l'Aptitude aux Fonctions de Directeur et d'Animateur, BAFD et BAFA) ont été satisfaites. Le taux d'encadrement était sensiblement supérieur aux dispositions réglementaires. Les équipes d'animations sont constituées avec un taux d'encadrement prévisionnel d'un animateur pour huit enfants en centre maternel et un pour dix en primaire. En 2004, l'IFAC a financé pour son personnel six stages de base BAFA et sept stages de perfectionnement (dont deux stages « surveillant de baignade »).

Les centres de loisirs sont implantés dans des locaux scolaires mis à disposition par la Ville de Dieppe. D'autres équipements municipaux ont été utilisés, en particulier le centre de Puys, les équipements sportifs et les locaux administratifs situés Impasse du Jeu de Paume.

La répartition géographique des centres permet de proposer un service de proximité. De plus, des ramassages par car et des accueils échelonnés sont proposés aux familles. Cette organisation et la mise en place de petits centres donnent satisfaction aux familles.

Le mercredi, les centres à la journée sont ouverts uniquement en centre ville, mais des enfants issus des différents quartiers les fréquentent. L'ouverture de ces structures en 2003 et 2004 répond à un besoin d'accueil et de garde. Le nombre d'inscrits n'a cessé de progresser.

Au total, les centres ont été ouverts 98 jours.

Le nombre moyen d'enfants accueillis chaque jour était de 152 aux vacances d'hiver et de 179 aux vacances de printemps et de la Toussaint. L'effectif moyen en juillet était de 371 et de 270 en août. Huit mini-camps à dominante sportive (canoë, kayak, voile, escalade, VTT) ont également été organisés à la base de loisirs « Varenne plein air ». Ces prestations ont rencontré une forte demande.

Au 31 décembre 2004, 856 enfants (environ 600 familles) étaient inscrits aux centres de loisirs et 20 590 journées-enfants ont été réalisées. 48,5 % des inscrits bénéficient d'un quotient familial correspondant aux tranches 1 et 2 pour lesquelles la quasi-gratuité est assurée (compte tenu de la prise en compte des bons loisirs de la CAF de Dieppe). 3,9 % des inscrits n'habitent pas à Dieppe (leurs parents travaillent le plus souvent à Dieppe).

Compte de résultat

Le total des charges est de 525 241 €. Les charges de personnel représentent 46,1 % des dépenses, les repas et l'alimentation : 21,1%.

Chaque semaine, il était prévu une sortie de proximité (moins de 50 km) et une sortie plus éloignée (zoo, Nausicaa...). 2 euros par jour et par enfant étaient prévus pour les activités et l'achat de matériel. Toutefois, en 2004, 2,34 euros y ont été consacrés. 9 250,81 € ont été utilisés en investissement (tricycles, tables de ping-pong, matériel de camping...).

En 2004, le coût d'une journée-enfant était de 25,76 €. La prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales aux organisateurs de centres de loisirs est de 0,39 € par heure de présence (8 h par jour) avec un taux de couverture de 90 % soit un montant de 2,80 € par journée-enfant. La prestation de service du Conseil Général est de 0,60 € par journée. La participation financière moyenne des familles en 2004 était de 2,96 €.

Tarifs (en euros)

Tranches	Demi-journée	Journée	Mini-camps (5 j)
1	1	1,3	26,5
2	1,5	2	30
3	1,5	3	35
4	2	4	40
5	3	5,5	42,5
6	4,5	8,5	62,5
7	5,5	11,5	77,5

La subvention de la Ville permet d'équilibrer le budget.

Pour le financement de certains centres (par exemple, ceux ouverts le mercredi toute la journée), la Ville de Dieppe bénéficie de prestations de service de la CAF dans le cadre du contrat enfance et du contrat temps libre.

La Ville de Dieppe a attribué une subvention de 420 189 € à l'IFAC. Le résultat comptable laisse apparaître un excédent de 5 113 €

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce bilan d'activités 2004 produit par l'IFAC pour la gestion des centres de loisirs de la ville de Dieppe.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projet Educatif Local - Programmation 2005/2006

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Projet Educatif Local, un appel à projet unique a été lancé pour les dispositifs Contrat Temps Libre (CTL), Contrat Educatif Local (CEL), Ticket Sport, Ville Vie Vacances (VVV), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), pour la période juillet 2005 – juin 2006.

Au mois de mai, les projets présentés ont été examinés, pour avis, par le comité de pilotage du PEL, constitué de l'ensemble des partenaires institutionnels (Ville, services de l'Etat, Conseil Général, CAF, ...). Chaque institution a vérifié leur éligibilité aux dispositifs. Les actions de qualité, non éligibles au PEL, ont ainsi été orientées vers les dispositifs plus adaptés.

En ce qui concerne le CEL, l'opération Ticket sport et le CTL, la Ville constitue le financeur direct des porteurs de projets locaux. Elle bénéficie, en contrepartie, de subventions ou de prestations de service de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Général, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la CAF de Dieppe. En revanche, pour l'opération VVV et le CLAS, elle cofinance les actions avec l'Etat, la CAF et le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les discriminations.

Conformément aux avis formulés par le comité de pilotage du PEL, il est proposé au Conseil municipal :

1°) d'approuver la programmation PEL 2005/2006,

2°) d'attribuer les subventions figurant au tableau ci-joint (Fonction 255 Nature 6574 Service 3781),

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions avec les associations maîtres d'œuvre.

Un premier versement correspondant au besoin de financement de la période juillet - décembre 2005 sera versé aux associations dès la co-signature des conventions. Pour les actions CTL et VVV, dispositifs fonctionnant en année civile (à la différence du CEL, de TS et du CLAS), le second versement est subordonné à l'inscription de ces crédits au budget de la Ville en 2006.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et Mme Massuger)

☞ 5 voix contre (groupe communiste et M. Paris)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

☞ Mmes Sannier et Gaillard ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (SEMAD)
Modifications statutaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 35

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (S.E.M.A.D.) va prochainement convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de mettre en conformité ses statuts avec la loi n°2001 – 420 du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques.

Or, conformément aux dispositions de l'article L 1524 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale **ne peut intervenir, à peine de nullité, sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.**

Par conséquent, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer dès à présent sur les modifications statutaires projetées, à savoir :

- la refonte des articles 19 et 21 relatifs au rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration ainsi qu'à ses pouvoirs,
- la rédaction d'un nouvel article 22 relatif à l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué,
- la modification de l'article 23,
- enfin et indépendamment de toute mise en conformité avec la loi en date du 15 mai 2001, la modification de l'article 18 afin de porter l'âge limite d'exercice de la fonction de Président du Conseil d'Administration à 80 ans au lieu de 75 ans jusqu'à présent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle rédaction des articles 18, 19, 21,22 et 23 telle qu'annexée au présent rapport

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Ecole Nationale de Musique et de Danse de Dieppe - Tarifs applicables
aux élèves dieppois au titre de l'année scolaire 2005/2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

M. Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que comme chaque année à période identique, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs qui seront applicables aux élèves dieppois et neuvillais pendant l'année scolaire 2005 / 2006.

Il est proposé d'arrêter les tarifs de l'année scolaire 2005 / 2006 comme suit :

<u>Prestations « musique »</u>	Tarifs 2004 / 2005	Tarifs 2005 / 2006	Evolution en %
<u>tarifs jeunes</u>			
cours collectifs (éveil)	77 €/ an	78 €/ an	1,30 %
cours collectifs malentendants (cours bimensuels)	48 €/ an	48 €/ an	/
cours collectifs et un instrument	114 €/ an	116 €/ an	1,75 %
cours collectifs et deux instruments	155 €/ an	157 €/ an	1,29 %
horaires aménagés primaires	gratuit	gratuit	
Horaires aménagés secondaires à dominante vocale (cours collectifs uniquement)	77 €/ an	78 €/an	1,30 %
Horaires aménagés secondaires (cours collectifs et un instrument)	114 €/ an	116 €/ an	1,75 %
<u>tarifs adultes</u> (à partir de 20 ans pris dans l'année scolaire) :			
cours collectifs	114 €/ an	116 €/ an	1,75 %
cours collectifs et un instrument	152 €/ an	154 €/ an	1,32 %
cours collectifs et deux instruments	250 €/ an	254 €/ an	1,60 %
Prestations « danse »	Tarifs 2004 / 2005	Tarifs 2005 /2006	Evolutions en %

<u>tarifs enfants et adultes</u>			
éveil et initiation (1 heure hebdomadaire)	97 €/ an	98 €/ an	1,03 %
observation et orientation (2 heures hebdomadaires)	193 €/ an	194 €/ an	0,52 %
atelier (3 à 4 heures hebdomadaires)	246 €/ an	247 €/ an	0,41 %
cursus (4 à 6 heures hebdomadaires)	325 €/ an	326 €/ an	0,31 %

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Opération Dieppe, Cœur de Commerces - Tranche 2
Validation du nouveau plan de financement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la deuxième tranche de l'opération Dieppe, Cœur de Commerces, la Ville a sollicité une participation FISAC d'un montant total de 269 527 € HT, se décomposant de la façon suivante :

- 42 730 € en fonctionnement
- 226 797 € en investissement

Le 29 avril 2005, le Ministre des PME, du Commerce, de l'artisanat, des Professions Libérales et de la Consommation a décidé d'accorder une subvention FISAC à hauteur de 235 159 € répartie comme suit :

- 41 015 € en fonctionnement
 - 194 144 € en investissement
- (Décision n° 05 0132)

Actions	Fisac Demandé	% d'intervention	Fisac obtenu	% d'intervention	Différence
1.1 Valorisation des espaces piétonniers	161 686 €	20%	130 898 €	16%	30 788 €
2.1 Mesures d'accompagnement création parking	9 000 €	30%	9 000 €	30%	0 €
3.1 Implantation aires de livraison	3 732 €	20%	1 866 €	10%	1 866 €
5.1 Diagnostics architecturaux	3 430 €	50%	1 715 €	25%	1 715 €
5.2 Rénovation façades commerciales	61 380 €	20%	61 380 €	20%	0 €
5.5 Vitrines inoccupées	3 850 €	50%	3 850 €	50%	0 €
6.1 Chargé de mission	15 000 €	41%	15 000 €	41%	0 €
6.2 Plan de communication	11 450 €	50%	11 450 €	50%	0 €
TOTAL	269 528 €		235 159 €		34 369 €

Les actions pour lesquelles les taux d'intervention FISAC ont changé sont des actions co-financées par :

- Action 1.1 : Valorisation des espaces piétonniers
 - la Ville
 - le Département
 - le FEDER
- Action 3.1 : Implantation d'aires de livraison
 - la Ville
 - le FEDER

- Action 5.1 : Diagnostics architecturaux
 - la Ville
 - la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe
 - la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
 - les commerçants eux-mêmes

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement ci-joint faisant apparaître une participation Ville majorée de 34 369 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal
Exercice 2003/2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel relatif à la délégation de l'exploitation du casino municipal pour l'exercice courant du 1^{er} novembre 2003 au 31 octobre 2004, sixième exercice complet réalisé dans le cadre de la délégation du service public du casino municipal qui a pris effet à compter du 1^{er} novembre 1998.

I – Renseignements divers

* Propriétaire de l'ensemble immobilier : la Ville de Dieppe, qui en a cédé la jouissance pour 30 ans au Groupe Partouche S.A. par bail emphytéotique du 26 octobre 1996, moyennant une redevance de loyer annuelle de 35 936,82 €

* Déléataire de l'activité : Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer (S.A.C.B.M.) dont le Directeur est M. Richard Frischer.

* Echéance de la délégation : 31 octobre 2016.

* Activités exercées :

- Jeux autorisés : machines à sous, boule, roulette française, roulette anglaise, black jack, baccara chemin de fer, baccara à banque ouverte, baccara à banque limitée, punto banco, stud poker,
- Hôtellerie : le « Grand Hôtel » *** de 26 chambres,
- Restauration : 2 restaurants : Le restaurant réservé pour la clientèle des grands jeux (70 couverts) ; « L'Horizon » restaurant ouvert au public (100 couverts environ),
- Piano-bar-dancing : « L'Abordage »,
- Salle de spectacles de 600 places (dont 330 à l'orchestre et 270 au balcon) réouverte depuis le 1^{er} janvier 2000.

* Nombre d'emplois moyen : 104.

* Base nette taxable de la taxe professionnelle 2004 : 606 708 € contre 580 377 € pour 2003 (cotisation versée à la Communauté d'Agglomération = 99 682 €).

* Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 365

* Dernières visites de la Sous-commission départementale de sécurité : 26 octobre 2004, et de la Sous-commission départementale d'accessibilité : 13 mars 2003.

* Période de fonctionnement des jeux et de l'exercice comptable : du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

II – Textes justificatifs

- L'exploitation du casino de Dieppe repose :
 - d'une part, sur la convention portant cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998,

- et d'autre part, sur l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 24 mars 1999 portant autorisation jusqu'au 31 octobre 2003 d'exploitation de jeux de hasard et d'extension du parc de machines à sous de 49 à 69 unités. Il est précisé que cette autorisation a été renouvelée jusqu'au 31 octobre 2008 et le parc des machines à sous porté de 69 à 90 unités par arrêté du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales en date du 9 février 2004.

* La loi n°93-121 du 29 janvier 1993 modifiée dite « Loi Sapin » relative aux marchés publics et délégations de service public fait obligation aux concessionnaires desdits services publics de rendre compte annuellement de l'exploitation de leur concession.

III – Compte d'exploitation et vérifications légales

	Exercice 2003/2004 en euros	Exercice 2002/2003 en euros	Exercice 2001/2002 en euros
Chiffre d'affaires net	6 678 527	6 027 727	6 662 374
Produits d'exploitation	6 728 372	6 094 217	6 726 095
Charges d'exploitation	5 941 875	5 953 245	6 246 446
Résultat courant avant impôt	803 920	146 703	514 123
Total des produits	6 758 521	6 281 715	6 776 954
Total des charges	6 337 991	6 157 352	6 453 758
Résultat	420 530	124 363	323 196

* Rapport établi par le Trésorier Principal Municipal de Dieppe et relatif aux résultats et évolution du produit brut des jeux pour la saison 2003/2004 qui précise :

- que la saison 2003/2004 a constitué la seconde année pleine de l'application de la nouvelle assiette retenue pour le calcul des prélèvements sur le produit des jeux des machines à sous (décret n° 2002-514 du 12 avril 2002). En effet, le produit brut théorique des jeux des machines à sous a été remplacé, depuis le 1^{er} mai 2002, par le produit réel de ces mêmes appareils affecté d'un abattement de 15%. Cette nouvelle méthode a pour effet, à produit constant, de majorer le montant des prélèvements effectués au profit de l'Etat et de la Commune.

- qu'après la régression constatée la saison précédente, l'évolution du produit brut des jeux qui sert d'assiette aux divers prélèvements est marquée par une hausse de **13,02 %** ; il passe de 8 777 046,43 € à **9 919 727,00 €** pour la période considérée, le produit des machines à sous représentant 93,91 % du chiffre global de cette saison (contre 94,21 % pour l'exercice précédent).

- qu'à l'intérieur de l'évolution ci-dessus, le produit brut des jeux de contrepartie et de cercle (boule, baccara, roulette, black-jack, etc) en baisse continue depuis la saison 2000/2001 a cessé de décroître et augmente de **18,78 %** tandis que le produit des machines à sous, après une légère baisse de - 0,29 % de l'exercice précédent, reprend son mouvement ascendant avec une hausse de **12,66 %**.

- qu'en conséquence, la part revenant à la Ville au titre du reversement légal de 10 % du prélèvement progressif s'est élevée à **420 086,69 €** contre 364 381,02 € pour la saison 2002/2003 (+ 15,29 %) et que celle du prélèvement au titre du cahier des charges s'est établie à **1 115 969,29 €** contre 987 417,72 € pour la saison précédente (+ 13,02 %).

- que pour les machines à sous autorisées, dont le nombre est passé de 69 à 90 depuis le mois de mars 2004, le rendement par machine pondéré en fonction de la durée de présence des machines (4 mois à 69 machines et 8 mois à 90) s'établit comme suit :

	Exercice 2003/2004 (69 puis 90 MAS)	Exercice 2002/2003 (69 MAS)	Exercice 2001/2002 (69 MAS)	Exercice 2000/2001 (69 MAS)	Exercice 99/2000 (69 MAS)	de 06/99 à 10/99 (69 MAS)	de 11/98 à 05/99 (49 MAS)
Rendement annuel	114 009,30 €	119 834,12 €	120 180,03 €	110 794,46 € (726 764 F)	653 341 F	650 963 F (pondéré)	
Rendement mensuel	9 500,78 €	9 986,18 €	10 015 €	9 232,92 € (60 564 F)	54 445 F	49 472 F	57 657 F
Rendement journalier	316,69 €	332,87 €	333,83 €	307,79 € (2 019 F)	1 815 F	1 649 F	1 922 F

- Voir pièces annexes -

IV – Observations

Après une baisse de 7,98 % en 2002/2003, la première enregistrée depuis 1990, le Produit brut réel des jeux connaît une hausse de 12,93 % et s'établit, pour l'exercice 2003/2004 à **11 563 685 €** contre 10 236 203 € durant l'exercice précédent.

Pour cette saison, ces résultats ont permis au casino de gagner trois places par rapport à l'exercice précédent au classement national des 188 casinos autorisés, et de se classer ainsi à la 76^{ème} place.

Le rendement unitaire moyen des machines à sous diminue en 2003/2004 de 4,86 %. Il conviendra d'apprécier cette évolution la prochaine saison avec une année complète de fonctionnement à 90 machines à sous.

Après une diminution régulière du taux de progression puis une baisse en 2002/2003, les prélèvements effectués au profit de la commune sur le P.B.J. ont repris leur progression : **1 536 055,98 €** contre 1 351 798,74 € pour l'exercice précédent, 1 403 904,96 € en 2001/2002, 1 300 597,45 € en 2000/2001, 1 142 865,31 € pour l'exercice 1999/2000 et 923 897,29 € en 1998/1999.

Au titre de l'année 2004, le casino aura rapporté **1 683 707,80 €** au total au budget de la Ville (prélèvements sur les jeux, prélèvement complémentaire affecté à l'amortissement des emprunts, loyer, part communale de la taxe foncière et taxe ordures ménagères – le produit de la taxe professionnelle revenant à la Communauté d'Agglomération), contre 1 497 609,14 € pour l'année 2003, 1 637 626,65 € pour l'année 2002, 1 537 466,48 € pour 2001, 1 416 600 € pour 2000, 1 161 147 € pour 1999 et 933 577 € pour 1998.

Pour ce qui concerne les activités annexes du Casino, celles-ci peuvent être détaillées ainsi :

- le chiffre d'affaire du Grand Hôtel ressort à **136 174,57 €** contre 149 659,14 € l'année dernière (- 9,01 %), malgré un taux d'occupation qui progresse et reste supérieur à 60 % ; ce différentiel est expliqué par un nombre plus important de chambres offertes aux clients, se traduisant par ailleurs par une augmentation du produit brut des jeux ;
- celui de l'Abordage est en augmentation de 21,65 % et atteint **694 607,35 €** (570 998,41 € en 2002/03) ;
- celui de l'Horizon s'élève à **497 913 €** contre 509 392 € (- 2,25 %).

Ces trois activités cumulées dégagent un chiffre d'affaire en progression de 8,02 %

Conformément aux engagements pris lors du renouvellement de la délégation de service public, le casino poursuit l'organisation et l'accueil de manifestations à caractère artistique et culturel (expositions, conférences, accueils de représentations théâtrales et de concerts, accueil de groupes musicaux, etc). Il s'associe, dès qu'il y a lieu, au réseau des équipements culturels dieppois.

Le casino participe également fortement à la vie de la cité à travers les aides financières diverses qu'il apporte aux associations locales et à certains clubs sportifs, comme aux grands événements tels le Festival des Cerfs Volants, le Tour de France à la Voile, le Rallye de Dieppe et la saison hippique pour l'année 2004.

Les dépenses de sponsoring, publicité et animations ont représenté plus de 363 000 € durant l'exercice – voir document annexé.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Affectation de la taxe de séjour 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal délégué, propose au Conseil Municipal d'affecter le produit de la taxe de séjour inscrit au budget primitif de la ville de Dieppe pour l'exercice 2005 (compte 01.022.33301), soit la somme de 70 000 € comme suit :

Objet	Montant en €	Imputation
Personnel saisonnier	18 000	95.64131.3120 et comptes de charges liés
Dispositif saisonnier	16 000	95.6288.33301
Prélèvements des eaux de baignade	1 500	95.6288.33301
Conduites d'actions promotionnelles	10 300	95.6238(divers)33301
Mobilier urbain douches	4 200	95.2158.13007.33301
Total affecté	50 000	

Une délibération ultérieure viendra compléter cette affectation sur la base du produit constaté de la taxe de séjour.

De la même façon cette délibération permettra d'affecter le solde prévisionnel, à savoir 20 000 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Château Musée de Dieppe - Ajustement des tarifs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que dans un souci de simplification et de cohérence avec la structure municipale Dieppe Ville d'Art et d'Histoire, et conformément aux propositions détaillées dans le tableau ci-annexé, il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier les tarifs d'entrée au Château Musée de Dieppe à compter du 1er octobre 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe socialiste, Mme Massuger et M. Paris)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Château Musée de Dieppe - Acceptation d'un don

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que Monsieur le Conservateur du Château Musée de Dieppe a informé la Ville d'une proposition de don par l'Association des Amys du Vieux Dieppe – Amis du Musée.

Il s'agit d'un alcalimètre-Berthollimètre en verre, gravé à la plume de diamant - daté et signé « Annales de chimie, octobre 1806 » du chimiste et physicien François Antoine Henri Descroizilles (Dieppe, place Nationale, 1751 - Paris 1825).

Ce don étant effectué à titre gracieux, n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il est proposé au Conseil Municipal de l'accepter et de l'affecter aux collections du Château Musée de Dieppe, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de vitrines pour le Château Musée de Dieppe
Demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que le Château Musée de Dieppe accueille fréquemment des expositions, dont celle programmée prochainement sur les Ivoires du Louvre (50 chefs-d'oeuvre de 1450-1850). Le nombre de vitrines sécurisées dont il dispose à ce jour, est cependant insuffisant pour répondre aux besoins.

Ainsi, pour pallier ce manque, une consultation selon la procédure adaptée (article 28 du Code de Marchés Publics) a été lancée afin d'acquérir 15 vitrines de sécurité supplémentaires.

Cette acquisition a été évaluée à 21 000 €T.T.C.

Aujourd'hui, il convient donc de demander au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Modification de la grille tarifaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Les activités de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire se diversifiant, il devient nécessaire d'instaurer de nouveaux tarifs.

Le service souhaite initier une formule « abonnement » attractive financièrement, susceptible de surcroît de fidéliser le public sur les visites comme sur les conférences.

Par ailleurs, pour prendre en compte les frais de déplacement des guides-conférenciers sur les visites guidées hors Dieppe et revaloriser les tarifs, il est envisagé une nouvelle grille tarifaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'arrêter ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2005, conformément aux propositions détaillées dans le tableau ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe socialiste, Mme Massuger et M. Paris)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Visites organisées et groupées dans les
environs de Dieppe - Convention de partenariat**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose qu'aux fins de proposer des visites organisées et groupées dans les environs de Dieppe pour les visiteurs individuels, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire a mis en place une offre de prestation en s'attachant les services d'un autocariste.

Une mise en concurrence sous forme d'appel à devis a été effectuée. La société Dieppe voyages s'est trouvée être la mieux-disante.

Il convient d'acter, dans le cadre d'une convention, ce partenariat afin d'organiser les visites pour la saison touristique 2005.

Ainsi, il a été défini, pour ladite saison, que chaque partenaire prendrait en charge sa partie, soit :

- pour le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire, le guidage de la visite par un guide conférencier et la vente des billets aux tarifs en vigueur,
- pour la société Dieppe voyages, la mise à disposition d'un car d'une capacité de 50 personnes et la vente des billets relatifs au transport.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la mise en place de cette prestation,

2°) d'autoriser Madame l'Adjointe déléguée à signer la convention de partenariat.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire
Contrat de plan Etat/Région 2000/2006
Réalisation de balades contées nocturnes - Année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que conformément au Contrat de Plan Etat / Région 2000-2006 validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 mars 2003, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose chaque année, des balades contées nocturnes à destination des dieppois mais surtout des touristes ; balades relatées par un guide-conférencier et entrecoupées de haltes musicales dans des lieux patrimoniaux.

Cette année, le service souhaitant particulièrement mettre l'accent sur les liens Dieppe / Canada, a sollicité les services d'une compagnie de théâtre pour la mise en valeur de tout ce qui concerne le patrimoine écrit en contrepoint avec l'intervention des musiciens et du guide-conférencier.

Le choix s'est donc porté sur le concept d'une « visite-spectacle » avec pour thématique : Ces Dieppois partis au Canada.

Il s'agit là d'un concept de visite originale contribuant à démystifier la visite guidée telle que proposée habituellement.

Ainsi pour l'année 2005, sont prévues 4 représentations dont le plan de financement se décline de la manière suivante :

- coût estimé de l'opération : 5 690 € contre 5 856 € prévus initialement
- part de la Délégation Régionale du Tourisme : 1 820 € (32 %)
- part de la Ville de Dieppe : 3 870 € (68 %)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau concept pour l'année 2005 ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Médiathèque Jean Renoir - Acquisition d'un livre d'artiste
Demande d'intervention du Fonds Régional d'Aide aux Bibliothèques
(FRAB)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la Directrice de la Médiathèque Jean Renoir a procédé, pour le compte de la Ville de Dieppe en accord avec Mme Ouvry, Adjointe à la culture, à l'acquisition d'un livre d'artiste intitulé « *le Regard, un passager ou une île* » de M. Didier Hubert Orly, poète et artiste peintre.

Cet ouvrage est destiné à enrichir un fonds de bibliophilie contemporaine et de livres d'artistes que la Médiathèque Jean Renoir développe depuis de nombreuses années.

Ouvrage de poésie, mais aussi œuvre graphique, témoignant d'une relation très forte avec la mer, il s'agit d'un triptyque à couverture de bois, d'un format 22,5 X 50 X 45 numéroté et signé, dont il a été réalisé 60 pièces uniques sur papier Rives 240 g.

Le coût de cette acquisition s'élève à 1 300 €TTC.

Compte tenu de l'intérêt qu'elle représente pour l'enrichissement des collections de la Médiathèque Jean Renoir, il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer cette acquisition,

2°) de solliciter pour son financement, l'intervention de l'Etat / Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région de Haute-Normandie au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques,

3°) d'autoriser M. le Député Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Sortie des personnes âgées - Détermination de la participation

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 36

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose que la Ville de Dieppe organise le mercredi 7 septembre 2005 la sortie annuelle pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

Une consultation a été lancée auprès d'autocaristes et de voyagistes qui proposait comme axe de réflexion une destination à moins de 100 kilomètres de Dieppe.

La destination principale proposée par ces organismes est Honfleur. Seul, un organisme a proposé la visite du grand casino de Forges les Eaux.

La commission de dévolution, réunie le 10 juin 2005, après examen des différentes propositions, a décidé que cette sortie serait organisée par les services municipaux.

Lieu choisi : « le Grand Casino de Forges les Eaux »

La société retenue est la SA Forges Thermal.

Le coût de la prestation s'élève à 37 €par personne, soit une dépense de 9 250 € pour 250 personnes, inscrite au budget de la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des personnes âgées à 36,50 €par personne et 18,25 €pour les personnes bénéficiant des minima vieillesse, soit une recette de 7 117,50 €inscrite au budget de la ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Actualisation des deux premières tranches du quotient familial

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose qu'afin de tenir compte de l'augmentation des minima sociaux et dans le but que des familles ou ayants-droit en difficultés ne sortent pas du système d'aides instauré par les CCAS de Dieppe et de Neuville-lès-Dieppe ou des zones de tarifications (notamment la gratuité pour les cantines scolaires) instaurées par la ville de Dieppe,

Il est proposé au Conseil Municipal de réévaluer le seuil d'admission des deux premières tranches du quotient familial et de le porter de 275 € à 290 € pour la tranche 1 et de 290,01 € à 340 € pour la tranche 2.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association dieppoise
des étudiants en soins infirmiers**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipal Déléguée, expose que l'Association Dieppoise des Étudiants en Soins Infirmiers organise un voyage humanitaire en Roumanie auprès d'orphelins du 8 au 15 juillet 2005.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appuyer ce projet par l'octroi d'une subvention d'un montant de 350 € et d'imputer cette dépense sur le crédit ouvert au budget 02565743332.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marché de téléphonie - Appel d'offres pour la période du
1^{er} septembre 2005 au 31 août 2009 - Dévolution**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 avril 2002, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour des abonnements, communications et services d'acheminement des communications téléphoniques et des liaisons informatiques. Ce marché arrive à terme le 31 août prochain.

Par délibération en date du 24 mars 2005, le Conseil Municipal de Dieppe a autorisé l'engagement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'ensemble de la téléphonie fixe, mobile et accès Internet des services municipaux. Le dossier de consultation des entreprises était composé de 8 lots.

Au vu du rapport présenté par le service instructeur, la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 30 juin 2005, a DECIDE, lot par lot, l'attribution suivante :

Lot n° 1 : Rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie, sécurisation pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, communications Audiotel et Télétel : **9TELECOM**, pour un montant minimal annuel estimé de 7 182 €HT, moyennant la mise en œuvre des dispositions avancées ci-après.

Lot n° 2 : Acheminement des communications sortantes pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, pour les communications locales, nationales intra-département : **9TELECOM** (variante), pour un montant minimal annuel estimé de 3 081 €HT, moyennant la mise en œuvre des dispositions avancées ci-après.

Lot n° 3 : Acheminement des communications sortantes pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, pour les communications nationales hors département, internationales, vers les mobiles : **9TELECOM** (variante), pour un montant minimal annuel estimé de 1 385 € HT, moyennant la mise en œuvre des dispositions avancées ci-après.

Lot n° 4 : Rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie pour les autres sites, Audiotel et Télétel : **FRANCE TELECOM**, pour un montant minimal annuel estimé de 23 600 €HT.

Lot n° 5 : Acheminement des communications sortantes pour les autres sites : communications locales, nationales intra-département, nationales hors département, internationales, vers les mobiles : **9TELECOM** (variante), pour un montant minimal estimé de 6 150 €HT, moyennant la mise en œuvre des dispositions avancées ci-après.

Lot n° 6 : Accès permanents et services Internet pour les sites isolés :

En l'absence d'offre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député – Maire d'une part à signer un avenant de prolongation de délai sur le marché existant (attributaire FRANCE TELECOM), lequel ne saurait excéder la date du 31 août 2006, d'autre part, de lancer parallèlement une nouvelle consultation techniquement conforme à l'attente du Rectorat (Accès Haut Débit pour les établissements scolaires au plus tard au 1^{er} septembre 2006), et de signer le marché correspondant par application de l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005.

Lot n° 7 : Abonnements et communications de la téléphonie mobile en réseau public : **ORANGE**, pour un montant minimal annuel estimé de 5 500 €HT.

Lot n° 8 : Abonnements et communications de la téléphonie mobile en réseau d'entreprise et localisation de véhicules :

Au vu de l'attribution du lot 7 à l'opérateur ORANGE, qui techniquement propose l'intégration du réseau d'entreprise, le lot 8 n'a plus lieu d'exister compte tenu du renoncement de l'aspect localisation des véhicules.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°/ Pour les lots 1, 2, 3, et 5 :

- d'une part, afin d'assurer la continuité du service, d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer des avenants de prolongation de délai avec FRANCE TELECOM pour les marchés actuels couvrant la période du mois de septembre, permettant ainsi la superposition des facturations durant cette période transitoire,
- d'autre part, d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les nouveaux marchés correspondants aux lots 1, 2, 3 et 5, avec la société 9 TELECOM,
- enfin, de réajuster à la baisse les montants mini et maxi de ces lots, par document annexé au CCAP signé de l'attributaire, comme suit :

Lot N°	Montants minimum (HT)		Montants maximum (HT)	
	Initial	réajusté	Initial	réajusté
Lot 1	12 000 €	7 000 €	48 000 €	28 000 €
Lot 2	5 000 €	3 000 €	20 000 €	12 000 €
Lot 3	2 000 €	1 300 €	8 000 €	5 200 €
Lot 5	15 000 €	6 000 €	60 000 €	24 000 €

2°/ d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché correspondant au lot 4 avec la Sté France TELECOM,

3°/ pour le lot 6, d'autoriser Monsieur le Député – Maire à signer un avenant de prolongation de délai sur le marché actuel jusqu'au 31 août 2006 et d'approuver le lancement d'une nouvelle consultation en intégrant dans le cahier des charges les attentes du Rectorat (Accès Haut Débit pour les établissements scolaires au plus tard le 1er septembre 2006),

4°/ d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché correspondant au lot 7 avec la Sté ORANGE,

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Marchés d'acquisition de matériels informatiques (micro-ordinateurs et imprimantes) - Avenants

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 2 juillet 2004, vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 mai, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à signer les marchés suivants :

- lot 1 : micro-ordinateurs, attributaire DVM Informatique
- lot 2 : imprimantes, attributaire SORAMEX
- lot 3 : acquisition de serveurs, attributaire DELL
- lot 4 : acquisition d'armoires et d'onduleurs, attributaire DELL

Le dossier de consultation d'appel d'offres prévoyait la possibilité de reconduire les lots 1 et 2, suivant les quantités maximales de 60 unités (lot 1) et 40 unités (lot 2), ces montants n'ayant pas été atteints en 2004.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à passer un avenant de reconduction de durée au marché d'acquisition de micro-ordinateurs (attributaire DVM Informatique) et un avenant de reconduction de durée au marché d'acquisition d'imprimantes (attributaire SORAMEX), sans modification des quantités et des prix unitaires, et ce, pour l'année 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque de
Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que l'Amicale Laïque de Neuville-lès-Dieppe organise le samedi 9 juillet 2005 le cinquantième anniversaire de sa création (déclaration en Sous-Préfecture le 14 juin 1955).

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 380 € à l'A.L.N.D. et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 40.657.4339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par arrêté modificatif à l'arrêté permanent du 21 juillet 1999 réglementant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Dieppe, l'aire d'accueil des gens du voyage a été établie au terrain communal situé Chemin de la Rivière à Rouxmesnil-Bouteilles.

La parcelle de terrain, d'environ 7 700 m², permet d'accueillir 30 x 2 caravanes, soit 60 caravanes, conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Seine Maritime de décembre 2003.

Des travaux de nettoyage ont eu lieu en juin 2004 et ont été effectués en régie par les employés municipaux.

L'évacuation et le traitement des déchets par l'entreprise ONYX ont coûté 25 593 €TTC.

Ensuite, des travaux de terrassement, nivellement, gravillonnage, mise en herbage, aménagement de talus pour permettre l'intégration du terrain dans le paysage, ont été réalisés par l'Entreprise Eurovia, pour un montant de 23 230,98 €TTC.

Le vécu montre que ce terrain est fortement utilisé par les gens du voyage. Des conteneurs pour recevoir les ordures ménagères ont été mis en place de façon permanente et sont collectés régulièrement. Cependant, chaque migration nécessite un grand nettoyage du terrain, malgré les efforts des services municipaux.

Afin d'améliorer l'accueil de ces nomades dans le sens souhaité par l'Autorité d'Etat (et appuyé par un subventionnement adapté), il est proposé de réaliser trois modules doubles de sanitaires et douches avec point de livraison d'électricité. En effet, conformément aux textes en vigueur, un module simple est obligatoire pour cinq emplacements ; il faut donc six modules simples ou trois modules doubles pour trente emplacements.

La Communauté d'Agglomération Dieppoise, ayant la compétence en assainissement des eaux usées, a autorisé la ville à réaliser un assainissement non collectif pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage, aucun réseau ne passant à proximité du terrain. Des fosses septiques seront donc réalisées pour l'évacuation des eaux usées en attendant la construction d'un réseau d'assainissement. La pose d'une nouvelle conduite permet d'alimenter sans difficultés le terrain en eau potable.

EDF a été saisi pour procéder au raccordement électrique.

Le coût global de l'opération est estimé à :

	Montant
Travaux de nettoyage (déjà) réalisés par du personnel en régie	pour mémoire
Travaux de nettoyage et traitement des déchets (déjà) réalisés par ONYX	25 593 €
Travaux de terrassement, gravillonnage, mise en herbage, aménagements paysagés (déjà) réalisés par l'entreprise Eurovia	23 231 €

Fourniture et mise en place de modules, sanitaires douches par une entreprise spécialisée - marchés à lancer - estimation y compris les options : 43 880 € HT x 3 modèles + TVA 19,60 %	157 441 €
Mise en place de trois fosses septiques (en attente devis -marchés à commandes) estimée à	15 000 €
Branchements d'eau potable par la CFSP	7 023 €
Branchements EDF - en attente du devis EDF - estimation provisoire	10 000 €
Total	238 288 €

Le financement de cette opération pourrait être envisagé de la façon suivante :

- Etat 70 %	166 801,60 €
- Conseil Général 20 %	47 657,60 €
- Ville de Dieppe 10 %	<u>23 828,80 €</u>
	238 288,00 €

Afin de pouvoir poursuivre l'aménagement de cette aire d'accueil des gens du voyage à Dieppe, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce programme et d'autoriser Monsieur le Député Maire de la Ville de Dieppe à solliciter les subventions éligibles pour de tels équipements auprès des organismes compétents.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention définissant les modalités d'intervention de la Ville de
Dieppe au Centre d'Incendie et de Secours de Dieppe pour le balayage
mécanique et le lavage de la remise**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe a été contactée par le Centre d'Incendie et de Secours de Dieppe afin que le Service Propreté Urbaine intervienne régulièrement pour effectuer le nettoyage de la remise du centre.

Une convention, ci-jointe, a été établie afin de définir les modalités techniques et financières du balayage mécanique et du lavage de la remise du centre par la Ville de Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention liant la ville de Dieppe au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le présent rapport annuel de 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Ville de Dieppe est élaboré conformément à l'article L – 2224 – 5 du C.G.C.T. et au décret n° 2000 – 404 du 11 mai 2000.

I – INDICATEURS TECHNIQUES

1 – Collecte des déchets

1-1 – Ordures ménagères

Les ordures ménagères des 34 644 habitants de tout le territoire des communes associées de Dieppe et Neuville-lès-Dieppe (y compris Puys), sont collectées en porte à porte par les services municipaux.

Dans l'hyper centre, la collecte des ordures ménagères a lieu matin et soir, dans le centre elle a lieu quotidiennement pour tenir compte de l'exiguïté de l'habitat. La collecte quotidienne très matinale sur le centre permet d'échapper aux encombrements et de vider les corbeilles à papier en même temps que la collecte d'environ un quart des bacs qui ne sont sortis par les habitants que lorsqu'ils sont pleins. Les camions se dirigent ensuite vers les autres quartiers où la collecte est organisée deux fois par semaine. Une dizaine de points de regroupement existe également.

1-2 – Déchets verts

La collecte des déchets verts est réalisée par les services municipaux sur tout le territoire de la commune, y compris les impasses, une fois par semaine d'avril à novembre. Tous les habitants (exceptés ceux qui ont refusé) ont été équipés en biotainers durant l'année 2004.

1-3 – Tri sélectif

Toutes les habitations ont été dotées de bacs spécifiques (à couvercle jaune) ou de colonnes en pied d'immeubles pour le tri sélectif des emballages "propres et secs" (plastiques, journaux, magazines, cartons, boîtes de conserve, bidons, etc...). Le produit du tri est collecté par les services municipaux en porte à porte une fois par semaine.

L'action est toujours soutenue par une communication importante par voie de presse, tandis qu'une nouvelle action de communication a été effectuée vers les écoles. En outre, deux ambassadeurs de tri ont été continuellement à la disposition du public durant toute l'année concernée.

1-4 – Verres

70 colonnes à verre ont été installées sur tout le territoire de la commune. Elles sont collectées par un exploitant extérieur (Onyx) lorsqu'elles sont pleines.

1-5 – Déchetterie

Une déchetterie existe depuis 1992, chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles. Elle accueille les encombrants, déchets verts, ferrailles, gravats, huiles minérales. Son usage est réservé uniquement aux Dieppois, sauf convention spécifique, ce qui est le cas pour les ressortissants d'un certain nombre de communes avoisinantes : Ancourt, Arques la Bataille, Grèges, Hautot sur Mer, Martigny, Martin Eglise, Rouxmesnil Bouteilles, Saint-Aubin sur Scie et Sauqueville. Ces partenariats ont permis de mutualiser l'équipement et les frais fixes qui y sont attachés.

3648 cartes magnétiques ont été mises à disposition des habitants, artisans et collectivités, afin de contrôler les apports à la déchetterie.

1-6 – Encombrants

La collecte des encombrants est réalisée par une société spécialisée (Onyx). Répartie sur trois jours, elle s'effectue mensuellement en porte à porte. Elle a permis de récolter 492,3 tonnes d'encombrants en 2004.

La collecte des encombrants effectuée auparavant sur rendez-vous nécessitait une longue attente (pouvant aller jusqu'à trois mois) pour un résultat insatisfaisant, en immobilisant une équipe municipale de trois personnes et un véhicule en permanence. Si le résultat est positif, il ne peut, malheureusement, qu'être constaté que trop de gens déposent les encombrants hors journées de collecte et le font n'importe où. Une communication plus importante semble nécessaire, quand bien même les calendriers sont-ils rappelés systématiquement dans le média municipal.

1-7 – Corbeilles à papier – Dépôts sauvages

Les corbeilles à papier sont vidées et les dépôts sauvages ramassés quotidiennement par des employés municipaux dotés de trois véhicules bâchés, puis acheminés à l'usine d'incinération ou à la déchetterie en fonction de leurs natures.

1-8 – Déjections canines :

Seize canisettes ont été mises en place sur tout le territoire de la ville afin de limiter les salissures. Elles sont nettoyées régulièrement par les services municipaux. Le résultat est perfectible mais l'utilisation réelle qui en est faite par les maîtres montrant un vrai civisme évite, a minima, que ces déjections le soient sur les trottoirs et autres lieux publics. Comme précédemment, un effort de communication doit accompagner un effort de civisme.

1-9 – Collecte de déchets industriels banals :

Les déchets industriels (assimilables aux déchets ménagers) des collectivités et des commerçants sont collectés avec les ordures ménagères par les services municipaux.

Seuls les déchets de l'Hôpital et du Château Michel bénéficient d'une collecte spécifique et font l'objet d'une convention spéciale qui a fait l'objet d'une délibération.

Les déchets industriels banals de quelques commerces ou organismes (Belvédère, Assiette Dieppoise, Quick) font l'objet d'une facturation spécifique.

2 – Traitement

2-1 – UIOM

L'exploitation de l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères (UIOM) de la Ville de Dieppe a été confiée depuis le 1^{er} juillet 2001 à INOVA France, pour une durée de 10 ans.

L'UIOM, située Chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles, permet d'éliminer les ordures ménagères de la Ville de Dieppe, ainsi que les déchets incinérables apportés à la déchetterie. Cette usine peut accueillir des ordures ménagères ou des déchets industriels banals pour remplir « le vide de four » afin de diminuer les coûts de traitement de l'incinération.

Ainsi, le tonnage traité en 2004 s'établit à 20 277 tonnes contre 23 852 tonnes en 2003, soit une baisse d'environ 15 %.

Cette baisse globale du tonnage incinéré s'explique d'une part par la mise en place du tri sélectif en novembre 2003 (16 393 T incinérées pour la seule ville de Dieppe en 2004 contre 18 933 en 2002) et d'autre part par les difficultés rencontrées par la Ville de Dieppe pour combler le vide de four de l'usine par des apports extérieurs.

Ce tonnage se répartit comme suit (voir tableaux joints, fournis par Inova, en annexe 1 et 2) :

- apports internes

- ordures ménagères de Dieppe : 16 393 tonnes soit une diminution de 9,4 % par rapport à l'an dernier, soit 473 kg par an et par habitant (contre 522 kg en 2003).

- apports externes

- déchets incinérables de la déchetterie : 590 tonnes ;
- déchets ONYX Valnormandie : 2 481 tonnes (dont 1 033 tonnes pour le seul mois de janvier) ;
- déchets industriels banals des industriels, artisans et commerçants locaux : 973 tonnes.

Le tonnage du mâchefer évacué, dépendant de la qualité des déchets et des tonnages incinérés, s'établit à 5 788 tonnes contre 7 420 en 2003, soit 28,5 % des tonnages de déchets incinérés en 2004 contre 31,11 % en 2003 et 29,34 % en 2002.

Le tonnage des cendres ou résidus des fumées de l'incinération des ordures ménagères (REFIOM) s'élève à 717 tonnes contre 874 tonnes en 2003, soit 35 kg /T incinérée en 2004, contre 36,6 en 2003.

2-2 – Déchetterie

L'exploitation de la déchetterie de la Ville de Dieppe a été confiée, depuis le 1^{er} septembre 2002, à la Société Onyx Normandie pour une durée de trois ans.

Les volumes et les natures d'apports sont depuis le 1^{er} octobre 2003 enregistrés sur une base de données, à l'aide des cartes magnétiques (badges) délivrées à chaque personne justifiant d'un domicile à Dieppe. 3 648 cartes ont été distribuées aux Dieppois depuis 2003.

Le taux de fréquentation des Dieppois s'est accru en 2004 de 18 % (16 048 passages contre 13 596 en 2003). En revanche, la quantité de déchets a diminué en 2004 de 5,2 % (6 905 tonnes en 2004 contre 7 284 tonnes en 2003), représentant 199 kg par an et par habitant, comme indiqué dans les deux tableaux portés en annexes n° 3 et 4.

Les tonnages de déchets verts conduits à la déchetterie ont, quant à eux, augmentés de 3 %, passant de 3 334 tonnes en 2003 à 3 435 tonnes en 2004.

2-3 – Tri sélectif et verre

la Société Onyx Normandie, titulaire d'un marché d'une année, reconductible trois fois, charge, transfère et trie la collecte sélective de Dieppe, au Centre de Tri de Fécamp. Elle est chargée de sa caractérisation et du transport des produits triés vers les filières de revalorisation des produits. De la même façon, est-elle également chargée de collecter les colonnes à verre et de diriger leur contenu vers les filières de valorisation adaptées.

En 2004, première année "complète" de mise en œuvre de la collecte sélective et du tri, 2 016,76 tonnes de déchets ont été collectées, soit 11 % du total des déchets, hors déchets verts (voir le tableau, en annexe n°5).

792,5 tonnes de verre ont ainsi pu être recyclées ainsi que 1 056 tonnes d'emballages propres et secs puisque parmi les 1 224 tonnes récoltées, seulement 168 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri.

2-4 – Encombrants

La collecte des encombrants a été confiée en juillet 2003 à la Société Onyx Normandie, suite à un appel d'offres, d'une durée de deux ans renouvelable une fois. Elle a permis de collecter 492 tonnes en 2004.

Ces produits sont transportés à la déchetterie et leur traitement fait partie du marché d'exploitation "déchetterie".

3 – Bilan global des déchets :

A la lecture du tableau porté en annexe n° 6, on peut observer que les Dieppois ont produits, en 2004, 25 313 tonnes de déchets (contre 25 589 tonnes en 2003) représentant une légère diminution de 1,1 % et 731 kg par an et par habitant, contre 738 kg l'année précédente.

10 312 tonnes ont été éliminées par incinération, 2 264 tonnes ont été enfouies, 3 436 tonnes ont fait l'objet d'un compostage, 5 788 tonnes pourront servir de sous couche de fondation de chaussées après maturation et 1 962 tonnes ont été valorisées pour la production de matières premières par recyclage. Ainsi, environ 50 % des déchets produits par les Dieppois ont pu être recyclés

II – INDICATEURS FINANCIERS

1 – Coût de revient du Service Municipal de Propreté Urbaine

Les collectes des ordures ménagères, déchets verts, tri sélectif, corbeilles à papier, dépôts sauvages, le nettoyage des canisettes, des trottoirs et chaussées sont effectués en régie avec du personnel municipal.

Le travail est organisé par roulement en équipes du matin et de l'après-midi en sept jours le matin et six jours l'après-midi (dimanche après-midi non travaillé). Avant juillet 2003, le service était composé de 52 agents encadrés par 4 agents de maîtrise et 1 contrôleur. En 2002, environ 8 000 heures supplémentaires avaient été nécessaires pour permettre au service de remplir ses missions.

Une réorganisation des services en juillet 2003, et la mise en place de la collecte sélective a nécessité le recrutement de neuf agents, de deux agents de maîtrise, et d'un ingénieur, directeur de l'Environnement, affectés à 75 % au Service de Propreté Urbaine (SPU) et à 25 % au Service des Espaces Verts. Les heures supplémentaires ne sont plus effectuées que dans le cadre de missions à caractère exceptionnel, telles que les manifestations.

En 2004, comme l'année précédente, le personnel du SPU pouvait être attaché à n'importe quelle mission du service, collecte ou propreté, en fonction des absences pour maladie des agents et des congés annuels ou autres (formations) et de leurs compétences.

Les frais de fonctionnement du SPU s'élèvent donc, conformément aux feuilles de calcul jointes en annexes n° 7 et 8 à :

- frais de personnel	2 029 060 €
- frais de fonctionnement	269 906 €
- amortissement des matériels	204 685 €
- amortissement des mobiliers (bacs à ordures)	243 963 €
- amortissement des locaux	<u>109 000 €</u>
	2 856 614 €par an

pour 34 644 habitants soit 82,46 €par an et par habitant.

2 – Coût de traitement extérieur

2-1 – Coût de traitement de l'UIOM

Le coût de traitement des déchets à l'usine d'incinération des ordures ménagères est inversement proportionnel au vide de four. En 2004, le coût de traitement des déchets s'est élevé à :

exploitation et entretien :	1 756 603,41 €
traitement des mâchefers :	111 808,07 €
amortissement de l'investissement de la cheminée :	<u>310 485,49 €</u>
soit, pour 20 437 tonnes traitées :	2 178 896,97 €

Au regard de ces dépenses, il apparaît des recettes :

apports extérieurs	205 423,00 €
déchets industriels banals ou commerciaux locaux	<u>140 755,00 €</u>
soit	346 158,00 €

la dépense totale est donc de 1 832 738,97 €

Ramené aux 16 392 tonnes incinérées en provenance de la Ville de Dieppe (pour lesquelles il faut "réintégrer" les DIB locaux) dont le coût global est de 1 973 474 € le coût est soit, par rapport au tonnage présenté, de 120,39 € à la tonne, soit, par rapport au poids "produit" par habitant, de 57 €par an et par habitant.

2-2 – Coût de traitement du tri sélectif

Pour l'année 2004, le coût de la collecte sélective s'est élevé (HT) à

- gestion du quai de transfert et transport	54 049,60 €
- tri, conditionnement et refus	252 614,76 €
- collecte des colonnes à verre et à papiers	46 455,00 €
- communication	16 744,00 €
soit	369 863,36 €HT

Au regard de ces dépenses, les recettes amenées par le tri sélectif se sont élevées à

:

- soutien Adelphe	200 000,00 €
- vente verre	22 932,00 €
- vente papier	29 554,00 €
- vente carton	9 415,00 €
- vente plastiques	2 725,00 €
- vente aluminium	83,00 €
- vente acier	1 103,00 €
soit	265 812,00 €

Le coût global du tri sélectif est donc de 104 051,36 € soit 3 €par habitant et par an.

2-3 – Coût de traitement de la déchetterie

Le coût de traitement de la déchetterie s'est élevée à 406 120,73 €TTC en 2004, soit pour 6 905 tonnes traitées, 58,81 €/tonne et 11,72 €par habitant et par an.

La mise en place d'un système de gestion informatisé des accès a coûté, au total (matériel informatique et cartes d'accès) 10 880,76 €, qu'il convient, dans un soucis de précision de rajouter à la somme précédente, quand bien même cette somme ne se représenterait pas l'an prochain. Il vient que le coût par habitant du traitement à la déchetterie se trouve porté à 12,04 €

Il convient de noter également que la participation des communes extérieures au fonctionnement de la déchetterie s'est élevé à 45 487 €

2-4 – Coût de collecte des encombrants

La collecte des encombrants en porte à porte a coûté, en 2004, 24 994,17 €pour 492,30 tonnes ramassées, soit 50,77 €TTC la tonne,.

Cette dépense représente donc 0,72 €pour et par habitant.

3 – Coût global d'élimination des déchets en 2004

Le coût des traitements confiés à des entreprises extérieures s'élèvent donc à :

Coût de traitement de l'UIOM	1 832 718,97 €
Coût du tri sélectif	104 051,36 €
Coût du traitement des déchets à la déchetterie	406 120,73 €
Coût de la collecte des encombrants	24 994,17 €
soit	2 367 885,23 €

soit 68,35 €par an et par habitant.

En 2003, le coût total de l'élimination avait été de 2 821 846,99 €, représentant une dépense par habitant de 84,79 €. La somme totale (tout comme le coût ramené à l'habitant) a donc diminué de 16,1 %.

Le coût de fonctionnement (§ II-1), y compris des amortissements, des services municipaux, s'élève à **2 856 614,00 €**. Il diminue donc de 2,75 % et amène un coût par habitant de 82,46 € contre 84,79 € par an et par habitant l'année précédente.

Le coût global d'élimination des déchets et de propreté s'élève donc, pour l'année 2004, à **150,81 €** par an et par habitant, à comparer avec les 166,24 € de 2003. La baisse est donc de 9,3 % d'une année sur l'autre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Stationnement payant - Bilan d'activités 2004 - Vinci Park Gestion

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la présente délégation est régie par la Convention de Gestion Globalisée de Stationnement du 26 mars 1990, modifiée par les avenants n° 1 à 11.

Cette convention couvre la délégation des activités de la voirie, mais également l'affermage des parcs Saint-Jacques et Espace de la Barre.

Conformément aux dispositions prévues dans la loi n° 95.127 du 8 février 1995 qui complète la loi n° 93.122 du 29 janvier 1993, la Sté Vinci Park Gestion, gestionnaire du stationnement payant sur la Commune, a présenté son bilan d'activités 2004.

Celui-ci correspond aux rapports techniques et financiers prévus aux articles 18, 19 et 20 du contrat en date du 26 mars 1990 modifiés par les avenants n° 1 à 11.

Les éléments significatifs à en retirer sont :

1 – Activité Voirie

1.1 – Les plages d'ouverture

Sur l'ensemble du centre ville, le stationnement est payant tous les jours de la semaine de 9h 00 à 12h 30 et de 13h 30 à 19h 00, sauf les dimanches et les jours fériés.

Le stationnement en centre ville est organisé en quatre zones :

- la zone Orange (stationnement limité à 2 h 30)
- la zone Verte (stationnement limité à la journée)
- le parc Hôtel de Ville
- l'aire d'accueil des camping-cars

1.2 - Les tarifs

a) L'aire d'accueil des camping-cars

Le stationnement réglementant l'aire d'accueil des camping-cars est défini comme suit :

Stationnement payant 7j /7 et 24h/24

Durée minimum autorisée : 24 heures

Durée maximum autorisée : 48 heures

Tarification	
24 heures	7,00 €
48 heures	14,00 €

b) Stationnement sur voirie

Zone orange		Zone verte	
0 h 15	0,20 €	0 h 15	0,20 €
0 h 30	0,40 €	0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €	0 h 45	0,60 €
1 h 00	0,80 €	1 h 00	0,80 €
1 h 20	1,00 €	1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €	1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €	1 h 50	1,40 €
2 h 00	1,60 €	2 h 00	1,60 €
2 h 15	1,80 €	5 h 00	1,80 €
2 h 30	2,00 €	9 h 00	2,00 €

c) Le parc de l'Hôtel de Ville

L'aménagement du parc hôtel de ville, réalisé en 2000, dispose d'une tarification spécifique.

Tarification	
0 h 00 à 0 h 15	gratuit
0 h 15 à 0 h 30	0,40 €
0 h 30 à 0 h 45	0,60 €
0 h 45 à 1 h 00	0,80 €
1 h 00 à 1 h 20	1,00 €
1 h 20 à 1 h 35	1,20 €
1 h 35 à 1 h 50	1,40 €
1 h 50 à 2 h 00	1,60 €
2 h 00 à 2 h 20	1,80 €
2 h 20 à 3 h 00	2,00 €
3 h 00 à 5 h 00	3,00 €
5 h 00 à 7 h 00	4,00 €
7 h 00 à 9 h 00	5,00 €

1.3 – Le nombre d’emplacements

Au 31 décembre 2004, le nombre de places exploitées est de :

- Parc de l’Hôtel de Ville : 111 places
- Stationnement payant contrôlé par horodateurs : 946 places
- Aire réservée aux camping-cars : 52 places

Soit un total de 1 109 places réellement exploitées (- 9,65% par rapport au plan initial).

Le nombre d’horodateurs implantés au 31 décembre 2004 est de 61.

L’aire réservée aux camping-cars a été intégrée au plan de stationnement à compter du 20 juin 2003.

Sur cet espace, une taxe de séjour d’un montant de 0,20 € est réservée à la Ville pour chaque ticket émis.

Principales modifications apportées au périmètre en 2004

En zone Orange

Rue Saint Jean :	Suppression de 2 emplacements suite aux nouveaux aménagements de la voie
Place Nationale :	1 emplacement neutralisé par les cabines téléphoniques
Rue de l’Oranger :	3 places payantes transformées en places de livraisons
Rue d’Ecosse :	3 places payantes transformées en places livraisons et création d’une place « Ambulance »
Rue de la Barre :	3 places payantes transformées en places livraisons et 2 places transformées en places réservées aux transports de fonds
Rue Victor Hugo	3 places payantes transformées en places livraisons

En zone Verte

Rue du Haut Pas :	3 places payantes transformées en places livraisons
Rue Gustave Rouland :	Suppression des 5 places en partie basse
Rue de l’Epée :	3 places payantes transformées en places livraisons
Rue de la Halle au Blé :	Création d’un emplacement « Ambulance » et de 3 places payantes transformées en place livraisons
Place du Cd Fayolle :	1 place neutralisée par un container et suppression de l’emplacement « Ambulance »
Rue Saint Rémy :	3 places payantes transformées en places livraisons.
Rue Asseline :	1 place supprimée (à l’angle du boulevard de Gaulle)
Boulevard de Gaulle :	1 place neutralisée par un container
Place Louis Vitet :	Création de 7 nouveaux emplacements payants
Quai Duquesne :	Création de 4 nouveaux emplacements payants
Boulevard de Gaulle :	Création de 8 emplacements payants et d’une place livraison

▪ **Réduction**

Zones	Rues	Places	Nombre d'horodateurs
Orange	Saint Jean	2	0
Verte	Asseline	1	0
Verte	Gustave Rouland	5	0
total		8	0

▪ **Création**

Zone	Rues	Places	Nombre d'horodateurs
Verte	Boulevard Général de Gaulle	9	2
Verte	Quai Duquesne	4	1
Verte	Place Louis Vitet	7	0
total		20	3

1.4 – Les recettes

	2001 euros	2002 euros	2003 euros	2004 euros	Ecart 2004 / 2003
Parc stationnement Hôtel de Ville	130 257	133 252	131 147	136 943	+ 4,42 %
Stationnement payant sur voirie	730 909	712 883	728 440	726 753	- 0,23 %
Aire stationnement camping-cars	0	0	29 093 *	46 490**	+ 59,79 %
total	861 166	846 135	888 680	910 186	+ 2,42 %

* aire intégrée au 20.06.2003

** année pleine

D'un montant global de 910 186 € TTC, les recettes collectées affichent une hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 2,42 %).

La fréquentation du parc de l'Hôtel de Ville reste stable. Effectivement 167 660 paiements ont été relevés au cours de l'exercice 2004 contre 161 564 en 2003.

1.5 – Verbalisation des infractions

Le taux de verbalisation continue à baisser par rapport à l'année 2004. Le nombre de timbres amendes émis en 2004 est de 13 284 contre 15 100 en 2003 (soit -13,67 %).

2 – Activité Parking

2.1 Le parking St Jacques

2.1.1 Les plages d'ouverture

La capacité d'accueil du parking est de 100 emplacements. L'ouvrage réservé à l'usage d'une clientèle abonnée fonctionne 24 h sur 24 h et 7 jours sur 7 entièrement en automatique ; il n'y a pas d'effectif affecté de façon permanente à son fonctionnement.

2.1.2 La tarification 2004

Tarification 2004 mise en place au 1^{er} janvier 2004 :

Abonnement permanent	
mois	41,87 €
trimestre	125,62 €
semestre	251,23 €

2.1.3 Les recettes

2001	2002	2003	2004	Écart 2004/2003
43 822 €	45 291 €	46 482 €	49 118 €	+ 5,67 %

L'augmentation de la recette générale de 5,67 % par rapport à l'exercice précédent s'explique par différents facteurs :

- une augmentation du nombre d'abonnements due à la réhabilitation de nombreux logements en centre ville,
- la communication auprès des résidents et commerçants de proximité,
- la possibilité de stationner dans l'hyper centre en bénéficiant d'un tarif attractif,
- une communication au quotidien auprès de la clientèle.

2.2 Espace de la Barre

2.2.1 Les horaires

La capacité totale du parking est de 272 emplacements, répartis sur trois niveaux. Ces places sont majoritairement affectées au public horaire abonné, mais 59 places sont réservées à des propriétaires privés.

Le parc Espace de la Barre est ouvert à la clientèle horaire de 7 h 00 à 20 h 00, du lundi au samedi.

Pour les abonnés et les amodiataires, l'accès est ouvert 24h / 24h et 7 jours sur 7.

2.2.2 La tarification

La tarification appliquée au 1^{er} janvier 2004 a été la suivante :

Tarifs horaires	
0 h 30	0,30 €
1 h 00	0,60 €
2 h 00	1,20 €
3 h 00	1,50 €
4 h 00	1,80 €
5 h 00	2,20 €
6 h 00	2,60 €
06 h 00 à 12 h 00	3,00 €
12 h 00 à 24 h 00	4,00 €
Ticket perdu	4,00 €

Abonnement permanent	
mois	50,34 €
trimestre	140,00 €
semestre	272,11 €
Prélèvement mensuel	45,35 €
Abonnement jour (*)	
mois	41,87 €
trimestre	118,08 €
semestre	234,37 €
Prélèvement mensuel	39,06 €

(*) Permanent : 7 jours sur 7 - 24 h 00 sur 24
jour : du lundi au samedi, de 7 h à 20 h (sauf dimanches et jours fériés)

2.2.3 La fréquentation

La fréquentation horaire affiche une baisse par rapport à l'exercice 2003 (- 2,65 %) avec 46 341 visiteurs contre 47 601 en 2003.

En ce qui concerne la fréquentation des abonnés, le volume des abonnements vendus a progressé puisque, de 227 cartes en service au 31 décembre 2003, nous sommes passés à 232 en 2004 (état au 31.12.2004).

Les abonnements vendus représentent plus de 70% de la capacité du parc Espace de la Barre. Ce résultat n'occasionne pas un frein à l'accueil de la clientèle « horaires », puisque le parc n'affiche complet que le samedi matin (en fin de matinée).

2.2.4 Les recettes

2001	2002	2003	2004	Écart 2004/2003
160 600 €	168 300 €	175 000 €	179 485 €	+ 2,56 %

3 – Résultat Financier

Les recettes totales (voirie et parkings) pour l'année 2004 s'établissent à 1 141 597,03 € et sont en légère augmentation par rapport à l'année 2003 (+ 2,80 %).

	2001 euros	2002 euros	2003 euros	2004 euros	Écart 2004/2003
Recettes voirie	861 166	846 135	888 680	910 185,62	+ 2,42 %
Recettes parking Saint Jacques	43 822	45 291	46 482	49 118,00	+ 5,67 %
Recettes parking Espace de la Barre	160 620	168 360	175 324	179 485,20	+ 2,56 %
Location de longue durée parc Espace de la Barre	-	-	-	2 808,21	
total	1 065 608	1 059 786	1 110 486	1 141 597,03	+ 2,80 %

Le tableau ci-après indique, pour les principaux postes, le montant des recettes brutes, la quote-part des recettes à revenir à la Ville, la rémunération de l'exploitant, l'excédent revenant à la Ville, l'évolution depuis 2001 ainsi que la variation 2004/2003.

	2001	2002	2003	2004	Écart 2004/2003
Montant des recettes de l'exercice (1)	1 065 608	1 059 786	1 110 486	1 141 597,03	+ 2,80 %
Quote-part des recettes à revenir à la Ville (2)	473 735	462 986	464 826	478 158,61	+ 2,87 %

Rémunération de l'exploitant (3)	472 927	472 886	478 678	488 561,87	+ 2,06 %
Résultat de l'exercice (4) = (1) – (2) – (3)	119 008	123 910	166 982	174 876,61	+ 4,73 %
Répartition du résultat excédent revenant à la Ville 0.70 X (4)	83 306	86 737	117 857	122 413,63	+ 3,87 %

On constate pour l'année 2004 une augmentation des recettes de voirie, à laquelle il faut ajouter la taxe de séjour (634,80 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce bilan d'activités 2004 produit par Vinci Park gestion pour la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Programme d'Action Foncière de l'agglomération de Dieppe 2005
Avenant n°3**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le programme d'action foncière définit les priorités pour lesquelles la Ville souhaite le concours de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) afin d'assurer le portage des terrains dans l'attente de leur aménagement.

Le programme initial de la Ville a fait l'objet d'un contrat en date du 21 février 2001. Il a été modifié par avenants les 31 janvier 2002 et 27 janvier 2004. Le programme foncier ayant évolué, il importe de modifier le contrat par un troisième avenant qui prendrait rétroactivement effet au 1^{er} janvier 2005.

Cet avenant prévoit un nouveau calendrier d'acquisitions et de rachats, au vu des réalisations déjà effectuées ou encore à effectuer. Parmi les acquisitions, il faut noter celle d'une partie du site dit de la « tour aux crabes » qui demeure sans affectation pour le moment et celle de l'îlot dit des « huileries normandes ». Parmi les rachats à effectuer d'ici la fin de l'année 2005, il faut souligner celui du terrain dit du « garage Ford » où l'OPAC réalisera une cinquantaine de logements sociaux ainsi qu'un équipement médico-psycho-pédagogique.

C'est donc l'évolution des projets d'urbanisme de la Ville qui nécessite une augmentation de l'encours, portant l'obligation annuelle de rachat à 290 000 €. Toutefois, cette augmentation technique et conjoncturelle sera compensée par le rachat de l'îlot dit des « huileries normandes » afin d'y réaliser une opération comportant des logements libres et sociaux, des bureaux et des commerces ainsi que plusieurs salles de cinéma.

Par délibération en date du 4 avril 2005, le Conseil d'Administration de l'EPFN a également décidé de nouvelles modalités de calcul de l'actualisation des prix de cession des réserves foncières, les taux d'actualisation prévus au contrat initial demeurant inchangés.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. d'approuver le nouveau programme d'action foncière pour l'année 2005.
2. d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 3 du programme d'action foncière.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de la voirie du lotissement Les Vergons avenue Charles
Nicolle à Neuville Lès Dieppe et conclusions de l'enquête publique pour
le classement dans le domaine public**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 16 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à l'enquête publique le classement des voiries desservant le lotissement « Les Vergons », référencées section 466 AL n° 188 et 202.

L'arrêté municipal du 6 avril 2005 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 avril au 13 mai 2005. Le registre mis à la disposition du public n'a fait l'objet d'aucune observation. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 17 mai 2005, émettant un avis favorable à la procédure de classement dans le domaine public de la voirie du lotissement Les Vergons, avenue Charles Nicolle à Neuville-lès-Dieppe.

L'association syndicale « Les Vergons » a donc proposé, au préalable, la cession de ses voiries à la Ville, à titre gratuit.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la voirie pour l'euro symbolique,
- d'approuver le classement dans le domaine public de la voirie desservant le lotissement Les Vergons suite aux conclusions favorables du commissaire enquêteur,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Cession foncière à M. et Mme Yves Gonnet
Parcelle avenue de Bréauté**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que M. et Mme Yves Gonnet, propriétaires des parcelles cadastrées section AV n° 36 et 174, ont fait connaître leur intérêt pour l'acquisition d'une partie de parcelle, attenante à leur propriété. Celle-ci forme actuellement un délaissé, recouvert de ronces et de broussailles, servant de dépôt d'ordures.

La voirie dans la continuité de la rue Marcel Gamot, a été classée dans le domaine public communal en 2004. Le découpage parcellaire forme un délaissé qui ne sert pas de voirie à usage du public et qui peut, par conséquent, faire l'objet d'un déclassement de fait, après bornage.

Le Service des Domaines, en date du 25 avril 2005, a évalué le prix à 15 €/le m², soit 4 800 € pour une superficie approximative de 320 m².

M. et Mme Gonnet se sont engagés à prendre en charge, par courrier en date du 11 mai 2005, les frais de géomètre et d'acquisition.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement de fait du domaine public dans le domaine privé, après bornage, de la parcelle à céder,
- d'approuver la cession à M. et Mme Yves Gonnet d'une parcelle située dans la continuité de la rue Marcel Gamot, pour une superficie d'environ 320 m², sur la base de l'évaluation des Domaines, soit 15 €/le m²,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Cession d'une partie de la rue Marcel Gamot à la société Alpine
Renault et acquisition de la voirie résiduelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que les copropriétaires de l'association syndicale de la zone industrielle de l'avenue de Bréauté, dont fait partie la Ville de Dieppe, se sont réunis en assemblée générale le 7 juin 2004. L'ordre du jour de l'assemblée portait notamment sur le devenir de la voirie privée Marcel Gamot, divisée en tantièmes entre chaque copropriétaire.

Cette voirie devait être remise à la Ville à l'origine du lotissement, selon les conditions prévues à l'article 44 des statuts de l'association mais la rétrocession n'a jamais eu lieu. Aujourd'hui, la société Alpine Renault a fait connaître son intérêt pour récupérer en pleine propriété une partie de cette voirie pour l'extension de ses activités.

Il a donc été voté lors de l'assemblée, d'une part, la cession gratuite à la société Alpine Renault d'une partie de la rue Marcel Gamot, d'autre part, la remise de la voirie commune résiduelle à la Ville.

Un document d'arpentage a été établi le 25 janvier 2005 afin de déterminer la superficie de la voirie à céder à la société Alpine Renault, soit 1 587 m² d'une part et 669 m² d'autre part, cadastrées section AV n° 225 et 226. Les parties résiduelles, d'une superficie de 5 280 m² et 2 548 m², cadastrées section AV n° 227 et 228 composent la voirie qui sera rétrocédée gratuitement à la Ville.

Après rétrocession, il convient de rendre inaliénables les parcelles à usage de voirie en les classant dans le domaine public. La voirie étant ouverte à l'usage du public depuis de nombreuses années, cet usage prolongé constitue une affectation tacite suffisante ne nécessitant pas d'affectation formelle.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à titre gratuit à la société Alpine Renault des tantièmes appartenant à la Ville des parcelles cadastrées section AV n° 225 et 226,
- d'approuver l'acquisition de la voirie résiduelle, cadastrée section AV n° 227 et 228, à l'euro symbolique aux fins de classement dans le domaine public,
- d'approuver le classement de fait de ces parcelles dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention de participation financière et réservation de logements
entre la Ville de Dieppe et l'Office Public d'Aménagement et de
Construction du département de la Seine Maritime
Programme de construction de 49 logements locatifs
Avenue Jean Jaurès**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 14 avril 2005, la Ville de Dieppe a cédé à l'Office Public d'Aménagement et de Construction du département de la Seine-Maritime (OPAC) une parcelle de terrain sise 8 avenue Jean Jaurès. L'OPAC a prévu d'y réaliser un programme de construction de 49 logements locatifs, avec le concours financier de la Ville de Dieppe.

Les modalités du concours financier ainsi que la réservation de logements consentis par l'OPAC à la Ville font l'objet d'une convention qui précise :

- d'une part, que la participation municipale fixée à 146 400 € sera versée en deux fractions égales, l'une à l'ordre de service, l'autre à la réception des travaux ;
- d'autre part, que la réservation de logements au profit de la Ville est portée exceptionnellement à 50% des logements, soit 15 logements PLUS et 9 logements PLS, pour une durée de 32 ans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre la Ville de Dieppe et l'Office Public d'Aménagement et de Construction du département de la Seine-Maritime pour la participation financière de la Ville et la réservation de logements sur la parcelle sise 8 avenue Jean Jaurès,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Périmètre de restauration immobilière - Cœur Historique de Dieppe -
Prorogation de la 1^{ère} tranche de Déclaration d'Utilité
Publique de travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 28 Octobre 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le lancement de la première tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux.

Le 24 Juillet 2000, le Préfet approuvait cette première tranche par arrêté préfectoral d'une durée de cinq ans.

Aujourd'hui, trois parcelles n'ont pas encore été traitées :

- 17 rue Notre Dame AB 517 - il s'agit d'une copropriété. Les négociations sont en cours, un accord a été trouvé avec M. Muard. Maître Lelong rédige un modificatif de l'état descriptif de division. Le dossier sera achevé à la fin de l'année,
- 12 rue Lemoine AB 404 - pour cet immeuble, l'autorisation spéciale de travaux est en cours de montage. Les travaux ne débuteront qu'en Septembre 2005,
- 81/85 Grande Rue - les travaux sur la mercerie de M. Plouard sont programmés pour le mois de Juin 2005.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la prorogation de la 1^{ère} tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Convention de participation à l'étude de Territoires Sites et Cités sur le quartier du Val Druel dans le cadre du dossier ANRU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que, classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS), le quartier du Val Druel est intégré, avec le site de Neuville lès Dieppe, dans le dossier global que la Ville se propose de soumettre à l'approbation de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

L'OPAC de Seine Maritime a décidé en accord avec la Ville et Sodineuf Habitat Normand, de faire réaliser par le cabinet Territoires Sites et Cités une étude socio-urbaine afin d'éclairer les choix urbanistiques et patrimoniaux dans le cadre du dossier de Renouvellement Urbain. L'OPAC assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Le coût de cette étude socio-urbaine est de 33 650 €HT soit 40 245,40 €TTC. Il sera financé par les partenaires sur les bases suivantes :

- OPAC de la Seine Maritime	11 023,40 €
- Sodineuf Habitat Normand	4 100,00 €
- Ville de Dieppe	5 000,00 €
- Participation ANRU (50 %):	<u>20 122,00 €</u>
	40 245,40 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention tripartite à intervenir à cet effet fixant notamment la participation financière de la ville à hauteur de 5 000 €
- et d'autoriser M. le Député-Maire à la signer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Semad - Compte rendu annuel à la collectivité - Lotissement du
Domaine du Golf - Exercice 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 23 juin 2000, le Député-Maire de Dieppe signait la Convention Publique d'Aménagement avec la SEMAD. Cette Convention de concession a fait l'objet le 27 mai 2003 d'un premier avenant et d'un deuxième avenant le 7 Juin 2004.

L'article XVIII de cette convention prévoit que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activités à la collectivité

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe socialiste et M. Paris)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Semad - Compte rendu annuel à la collectivité - ZAC Dieppe Sud
Exercice 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 10 juin 1999, le Député-Maire de Dieppe signait la convention de Concession de la ZAC « Dieppe Sud » avec la SEMAD.

L'article XIX de cette convention prévoit que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activités de la convention de concession de la « ZAC Dieppe Sud » présenté par la SEMAD pour l'année 2004

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Désaffectation et déclassement - Local espace Ventabren -
Ilot St Jacques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'aux termes d'un acte administratif en date du 25 octobre 1990, la Ville de Dieppe a donné en location à l'Etat (Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget) des locaux situés dans l'îlot Saint-Jacques à l'espace Ventabren en vue du relogement des services de la trésorerie principale de Dieppe et de la perception de Dieppe Banlieue.

Les locaux occupés par la perception de Dieppe Banlieue jusqu'au 31 décembre 2002, ont été affectés par la suite au service de la police municipale. La trésorerie principale de Dieppe a libéré ses locaux le 31 décembre 2004. Cette partie de l'espace Ventabren va être cédée à la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime, après accord du Conseil Municipal en date du 12 mai 2005.

Ces locaux, ayant été affectés à un service public, doivent être désaffectés et déclassés afin de les sortir du domaine public avant toute aliénation. Ils sont inutilisés depuis décembre 2004 et n'ont pas fait l'objet d'aménagements spéciaux rendant impossible leur utilisation à des fins privées, ils peuvent donc faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement de fait.

De plus, le local libéré et le local de la police municipale faisant partie du même lot à l'espace Ventabren, il convient de diviser ce lot par l'intervention d'un document d'arpentage établi par un géomètre-expert.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la désaffectation et le déclassement de fait de la partie de l'espace Ventabren occupée précédemment par la trésorerie principale de Dieppe,
- d'approuver l'intervention d'un géomètre-expert pour l'établissement d'un document d'arpentage.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Admissions en non-valeur - Proposition de réunion à huis clos

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Député Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Taxes et produits communaux - Admissions en non valeur
Budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE CINQ

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°22), M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, Mme GILLET, Mme COTTARD.

Absents et excusés : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme OUVRY, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (à partir de la question n°25), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS, Mme HUCHET, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°23), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. HAMEL à Mme SVRCEK, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. HOORNAERT, Mme SAINT-PAUL à Mme LEMOINE, Mme HUCHET à M. GRUEL, M. DIETSCH à M. BAZIN, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°24), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°23), M. PREVOST à Mme TESTELIN.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur, les titres figurant sur les états présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Le montant retenu est de 30 961,28 €

Il s'agit de créances irrécouvrables concernant principalement des titres émis entre 1997 et 2003, dont les débiteurs sont insolvables ou dont la liquidation judiciaire de la Société a été prononcée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 juin 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

